

Armée & Défense

Réserve et Nation



Le plan Réserves 2035

Avril - Mai - Juin 2023 - 103^e année - n° 2/4



SOUS LA LOUPE

Les classes de défense

CULTURE

Rencontre avec Dorothée Olliéric, reporter de guerre

ASSOCIATIONS NATIONALES

Le trophée CiDAN 2023 décerné à l'UNaRéFSSA,
les Hussards blancs de la santé

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle

RÉSERVISTE SANS RÉSERVE



PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE¹

Unéo protège les réservistes en cas
d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

En savoir plus



groupe-uneo.fr

Unéo, MGP et GMF
sont membres de
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES
Référéncée
Ministère des Armées



Document publicitaire - (1) Le détail et les conditions des garanties sont définies dans le règlement mutueliste Unéo. Chiffre applicable à l'issue de l'assemblée générale des 18 et 19 mai 2022. (2) Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081 et dont le siège social est situé 48 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex - © COVIM - © Vincent ORSINI / Marine Nationale / Défense - © Sipa / Gendarmerie © Olympe Goubault / Armées de l'Air / Armées - La Suite - and Co

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
© VLADIMIRFLOYD/ADOBE STOCK © UNARÉFSSA

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES⁽¹⁾**
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :
12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
delegue.general@unor-reserves.fr
Site internet :
<https://unor-reserves.fr>

Directeur de la publication :
LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR
president@unor-reserves.fr

Rédacteur en chef :
Lionel Pétilon
redacteur.chef@unor-reserves.fr

Abonnements :
CNE (er) Yves Dalmasia
Tél. : 01 43 47 40 16
comptable@unor-reserves.fr

Publicité :
LCL (H) Jean Giacomazzo
Tél. : 07 85 11 46 67
delegue.general@unor-reserves.fr

Dépôt légal :
2^e trimestre 2023
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**
Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

⁽¹⁾ ancien titre : *L'Officier de Réserve*

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 Actualités

- Les Trophées des Chiens héros
- Les Prix de la Garde nationale
- L'UNOR et la Mémoire

10 Actualités internationales

- Le Conseil de sécurité de l'ONU, la Russie et l'Ukraine

12 Sous la loupe

- Les classes de défense

30 Associations nationales

- L'UNaRéFSSA reçoit le Prix CiDAN

33 Associations territoriales

- UNOR Pays de la Loire : conseil de région
- UNOR Anjou : 2^e Rallye citoyen des lycées
- UORRM Mulhouse : Nuit des officiers internationale
- UORRM Mulhouse : 20^e Rallye des lycéens

38 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec Dorothee Olliéric, reporter de guerre
- Lu pour vous

46 Patrimoine

- Le service historique de la Défense (SHD)

49 Publications officielles

15 Dossier

Le plan Réserves 2035

- Dans les coulisses de l'article 14
- Le SNU, creuset de la réserve ?
- Quel avenir pour la RO2 ?
- Les spécialistes enfin reconnus
- Audition à l'Assemblée nationale



ACTIVITÉS

2^e TRIMESTRE 2023

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

04 AVRIL

22 avril Conseil de région Pays de la Loire à Angers.

05 MAI

8 mai Cérémonie de la capitulation.

13 mai Conseil de région Auvergne.

06 JUIN

2 juin Participation au comité national d'entente (CNE).

8 juin Hommage aux morts en Indochine.

10 juin Assemblée générale de l'ANORAAE à l'École militaire de Paris.

13 juin Entretien avec le président de Solidarité Défense, et le président de l'ASUNOR.

15 juin Entretien avec le contrôleur général aux armées responsable de l'étude sur la réserve citoyenne.

18 juin Cérémonie de l'Ordre de la Libération au Mont Valérien.

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		4	5
2	3		
		11	12
9	10		
		18	19
16	17		

07 JUILLET

5 juillet Cérémonie des réserves aux Invalides.

10 juillet Entretien avec le général Gaspari, SGGN.

14 juillet Défilé des armées sur les Champs-Élysées.

[LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

CHERS CAMARADES,

Le premier semestre 2023 se termine au moment où nous clôturons ce numéro d'*Armée & Défense* consacré au futur de la réserve opérationnelle, dont le Chef des armées demande le doublement des effectifs.

L'examen du projet de Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, après deux semaines d'examen, le 7 juin 2023, à 408 voix pour et 87 contre. Après la saisine du Conseil constitutionnel, pour une étude d'impact imprécise, cette LPM s'est enrichie au cours des débats et de l'étude des amendements parlementaires. Elle prévoit 413,3 Mds€ de dépenses pour la Défense (+ 40% par rapport à la précédente LPM) d'ici à 2030 dont 230 millions annuels seront dédiés au budget de la réserve. Si le Sénat adopte ce projet de Loi, le vote définitif pourrait se dérouler avant le 14 Juillet.

L'UNOR est intervenue plus d'une dizaine de fois, a adressé des dizaines de contributions au Groupe de travail sur l'avenir des réserves opérationnelles, en amont du passage de la LPM devant le Parlement. Nous constatons qu'aucune des 129 propositions initiales ne traitaient, dans le volet des ressources humaines, du régime des réserves opérationnelles (RO1) comme la protection sociale, l'honorariat au grade supérieur et l'ouverture de droits à la retraite. Le Conseil d'État a quant à lui, estimé que le régime de la réserve opérationnelle pourrait être amélioré dans le cadre de négociations collectives.

Sans ambiguïté, si l'on veut faciliter le doublement des effectifs, il faudrait pouvoir s'appuyer sur les actuels RO1 (ROS, *Ab initio*, anciens d'active, et anciens du contingent) qui pourraient promouvoir leur participation à la réserve militaire.



Ceux-ci devront être pleinement convaincus de la bonne gestion RH dont ils bénéficient. Aujourd'hui, cette protection sociale n'est pas satisfaisante du fait des lourdeurs de mise en œuvre et des délais et montant des règlements, puisqu'il peut subsister un reste à charge non pris en compte par l'assurance maladie. Cette situation oblige donc les personnels servant au titre de la réserve opérationnelle à souscrire, à leurs frais, un contrat d'assurance spéciale.

Au moment du bouclage de ce numéro que vous avez entre les mains, la promulgation d'un nouveau décret qui redonne naissance à un CSRM, suspendu depuis 2021, est toujours très attendue. Il s'agit du lieu concret de consultation et de réflexion privilégié des réservistes.

Les nouveaux membres désignés de ce Comité devront établir un audit de situation de la protection sociale des réservistes, comme un de ses Groupes de travail l'avait fait par le passé, et proposer de mettre fin aux dysfonctionnements.

Évoquons aussi cette forme de reconnaissance des RO1, arrivant en âge limite d'emploi : l'honorariat au grade supérieur en relation avec un engagement « hors

normes » durant les années de service effectuées pour honorer ce contrat d'engagement qu'est l'ESR (décret n° 2019-1009 du 30/09/2019 relatif à la valorisation des activités des réservistes militaires).

Aujourd'hui, cette forme de reconnaissance n'a jamais vu le jour par défaut de publication des textes réglementaires, alors que des réservistes méritants sont eux reconnus. Sans demande de formalisation d'un « rattrapage », les militaires de réserve sont pénalisés par le simple manque des textes d'application. Pour récompenser hautement les RO1, paraîtront-ils ? Sont-ils en cours de validation ?

Un audit précis et objectif du CSRM, pourrait concerner l'ouverture de droits à la retraite complémentaire pour les RO1, qui, tout le long de leurs activités sous ESR, cotisent au régime général.

Si l'employeur civil est le secteur public, il apparaît souvent que les droits à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) sont mis à jour avec retard. Les difficultés administratives pourraient dissuader les futurs réservistes opérationnels à s'engager, alors que l'on voudrait s'appuyer sur leurs témoignages pour doubler les effectifs.

La trop complexe et volumineuse quantité de documents à fournir, pour les droits à la retraite, en décourage beaucoup, surtout lorsque certaines explications font comprendre au demandeur qu'il n'a aucun droit, comme s'il avait versé des cotisations sans obtenir de droits ! Espérant que les points mis en exergue ci-dessus pourront être traités très prochainement !

Après vos nombreuses activités dans les régions et départements, je vous souhaite un bon repos estival, durant lequel je vous invite à parler, à être les ambassadeurs de la réserve opérationnelle dans votre entourage, afin de... donner "envie de l'UNOR !" ■

LES UNITÉS SPÉCIALISÉES

montagne de la Gendarmerie ne s'appellent plus depuis le 15 avril 2023 Pelotons de gendarmerie de montagne (PGM) mais désormais Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM).

LA QUALITÉ de Partenaire de la réserve citoyenne de défense et de sécurité, a été renouvelée pour une durée de trois ans au MNVEN, le Mémorial national des vétérans des essais nucléaires.

LE CEAM, Centre d'expertise aérienne militaire, créé le 1^{er} avril 1933, vient de fêter son 90^e anniversaire. En charge de la réception et de la mise en œuvre des nouveaux matériels dans l'armée de l'Air et de l'Espace, l'unité d'expérimentation est un acteur central dans le développement et d'adoption des nouvelles capacités opérationnelles. Le CEAM regroupe 39 unités réparties sur treize sites.

LE MINISTRE des Armées a signé au mois de mai un arrêté permettant aux personnes séropositives de pouvoir intégrer la gendarmerie, les sapeurs-pompiers militaires et les forces armées.

À NANTES, environ 150 opposants au Service national universel qu'ils apparentent à une « *militarisation de la jeunesse* » ont contraint les organisateurs de la Tournée d'expérience du SNU à fermer les stands une heure trente après leur ouverture au public. Sarah El Haïry, secrétaire d'État en charge du SNU a dénoncé des « *violences et des intimidations inacceptables* ».

ACTUALITÉS**CYNOPHILIE****TROPHÉES DES CHIENS HÉROS**

La 4^e édition des Trophées des Chiens héros 2023, organisés par la Centrale canine, a récompensé fin mai 21 chiens d'exception et une association.

Planifiés tous les deux ans, les Trophées des Chiens héros organisés par la Centrale canine, ont pour objectif de « *mettre en lumière ces animaux d'exception et de les honorer publiquement pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien* ».

La 4^e édition de cet événement national a battu un vrai un record avec pas moins de 135 dossiers reçus de toute la France. Un jury composé d'experts du monde cynophile a finalement sélectionné 21 chiens aux profils très différents ainsi qu'une association.

LES GENDARMERIE ET LES ARMÉES À L'HONNEUR

Les lauréats ont été honorés pour leur travail mené au profit des douanes françaises, de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air et de l'Espace, des services départementaux d'incendie et de secours, ou encore au sein d'un établissement hospitalier, d'une entreprise privée ou chez des particuliers.

Du berger belge malinois au chihuahua, en passant par le berger allemand, le retriever du Labrador, le berger australien ou encore le boxer, tous se sont retrouvés sur le tapis rouge de l'Hôtel de Ville, partenaire de la manifestation, pour recevoir leur distinction.

Les Trophées des chiens héros sont décernés dans plusieurs catégories : "chien détecteur de maladies", "chien d'assistance", "chien visiteur et médiateur", "chien de famille", "chien de la sécurité privée", "chien et environnement", "chien de recherche de matières illicites".

Dans la catégorie "chien de sauvetage civil", *Looba*, berger belge malinois de la Gendarmerie nationale, a été honoré pour ses in-



Les lauréats et membres du Jury des Trophées des Chiens héros 2023.

terventions remarquables de recherches de personnes égarées en Haute-Garonne. La catégorie "chien de recherche d'explosifs et d'armements" a distingué *Onyx*, berger belge malinois des forces spéciales de l'armée de l'air, pour le courage et l'efficacité dont il a fait preuve lors l'opération *Apagan* en Afghanistan. La catégorie "chien d'intervention" elle, a récompensé *Puket*, berger hollandais de l'armée de terre, pour son action déterminante sur l'opération *Barkhane* au Mali qui a permis de sauver son commando d'un terroriste. La catégorie "mémoire" enfin, a décerné son prix à titre posthume à *Tify*, berger belge malinois de l'armée de terre, pour ses interventions sur des zones de combat du Proche-Orient qui a permis de sauver de nombreux soldats. Enfin, le trophée Partenaire a été remis à l'association *Un toit pour Erros*, qui offre un cadre de retraite paisible aux chiens de brigades canines réformés présentant un comportement trop instable pour pouvoir intégrer une famille. ■

DISTRIBUTION DES PRIX DE LA GARDE NATIONALE

Le Prix de la Garde nationale récompense chaque année des employeurs ayant signé une convention de partenariat avec elle.

Le Prix de la Garde nationale est décerné tous les ans, dans quatre catégories différentes, à des employeurs tant du secteur privé que publique ayant fait preuve « d'un engagement exemplaire au profit de la notoriété de la réserve opérationnelle au sein de la société civile », indique le site Internet de la Garde nationale.

Treize employeurs sont venus soutenir et défendre leur dossier le 17 mai dernier à l'École militaire de Paris

« devant un jury composé de personnalités qualifiées, reconnues pour leur expertise et leur grande connaissance de la réserve. »

VALORISER ET FAVORISER L'ENGAGEMENT

Ayant tenu à « saluer les nombreuses actions qu'ils engagent pour valoriser et favoriser l'engagement de leurs salariés au profit des forces armées, ainsi que pour promouvoir l'esprit de Défense au sein de leur établissement d'enseignement supérieur », les membres du jury ont distingué, pour l'édition 2022 du Prix de la Garde nationale :

- Catégorie "Entreprises de + de 1 000 salariés" : PWC, cabinet d'audit et d'expertise juridique et fiscale.
- Catégorie "Entreprises de - de 1 000 salariés" : Unéo, mutuelle des forces armées.
- Catégorie "Services publics et institutions

publiques" : le Conseil départemental de Saône-et-Loire.

- Catégorie "Établissements d'enseignement supérieur" : IMT Mines Alès, école d'ingénieurs.

La Garde nationale souligne que « cette remise des Prix félicite les quatre lauréats pour la qualité de leur candidature et leur soutien aux réservistes de la Garde nationale

à travers les dispositions prises à

l'égard de leur personnel-réserviste (via notamment les conventions de partenariat), mais également par les initiatives, actions et manifestations qu'ils mettent en œuvre. »



900 PARTENAIRES

Le partenariat réserve-entreprise proposé par la Garde nationale « a pour objet de susciter la promotion de la réserve opérationnelle par les employeurs et d'encourager l'engagement de leurs collaborateurs, en tenant compte des contraintes liées à leur activité professionnelle. »

On dénombre à ce jour quelques 900 entreprises, collectivités territoriales et établissements d'enseignement supérieur, devenus partenaires de la défense et de la sécurité par la signature d'une convention avec la Garde nationale. ■

Source : garde-nationale.gouv.fr

LA DICOD, Délégation à l'information et à la communication de la défense, a une nouvelle directrice depuis le mois d'avril, Mme Olivia Penichou. La nouvelle D1 a notamment été collaboratrice de Christine Lagarde et fondatrice de l'agence de conseil en communication et formation O2P.

L'IRSEM, l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire, a lancé sa première newsletter anglophone en mars dernier.

ORION 23, l'exercice interarmées qui a mobilisé 12 000 militaires dans le Grand Est de la France s'est achevé le 5 mai. Cet exercice a permis « d'entraîner les armées à un affrontement majeur face à un ennemi de force équivalente agissant dans tous les champs de conflictualité. »

MOINS D'ARGENT POUR LES OPEX

Afin de tenir compte de « la réduction de l'empreinte opérationnelle du ministère (notamment au titre de la fin de l'opération Barkhane et de l'évolution du dispositif Sentinelle après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024) », le niveau de la provision annuelle pour couvrir en partie les dépenses liées à de potentielles opérations extérieures (OPEX) ou missions intérieures (MISSINT) est ramenée à 800 M € en 2024. Il s'élèvera ensuite 750 M € chaque année jusqu'en 2030. Cette dotation s'établissait à 1,2 Md € en 2023, comme définit par la précédente loi de programmation militaire.

LA PAF, la Patrouille acrobatique de France, vient de choisir la présentatrice des journaux de TF1 Anne-Claire Coudray comme nouvelle marraine.

Colonel de la réserve citoyenne, la journaliste est la 8^e personnalité française à parrainer la PAF depuis 1988, et la 2^e femme après Carla Bruni-Sarkozy (2010).

UNE PREMIÈRE mondiale a été réalisée par la DGA le 3 février dernier lors d'un vol d'essai d'un hélicoptère NH90 avec du carburant durable à très haute teneur (SAF, *Sustainable Aviation Fuel*). Cet essai a permis de réduire de 75% les émissions de CO₂, sans modification de l'aéronef ni du moteur.

LA GENDARMERIE DE L'AIR a fêté ses 80 ans le 1^{er} juin dernier au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée sur la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay.

IL Y A 70 ANS, LA GUERRE DE CORÉE...

« 1953, derniers combats en Corée » est le titre du n° 282 (avril 2023) de la revue *Les Chemins de la mémoire* publiée par la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA).

« Ce numéro mémoriel grave dans le marbre le 70^e anniversaire de l'armistice entre les deux Corées en revenant sur l'année 1953, charnière dans cette guerre entre la république de Corée et la république populaire démocratique de Corée après leur partition. »

En ligne sur : <https://www.chemins-dememoire.gouv.fr/fr/revue/archives>

ACTUALITÉS

LA VIE DE L'UNOR

L'UNOR ET LA MÉMOIRE

L'Union nationale des officiers de réserve était présente ces dernières semaines pour contribuer à la commémorations de deux grands moments de la 2nde Guerre mondiale.

À l'occasion des cérémonies commémorant le 78^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie du 8 mai 1945, les porte-drapeaux nationaux étaient conviés sous l'Arc de Triomphe à Paris.

Pas moins de 24 d'entre eux, représentant principalement des associations et fédérations nationales ont été présentés, à l'issue de ce temps fort, au chef de l'État, chef des Armées, M. Emmanuel Macron et au général de

corps d'armée Christophe de Saint-Chamas, président du Comité de la Flamme. Parmi eux, le porte-drapeau de l'UNOR, le chef de bataillon (R) Christophe Soulard.

Le président Macron s'est entretenu quelques instants avec notre porte-drapeau et l'a chaleureusement remercié lui, ainsi que l'ensemble des réservistes et officiers de réserve, pour leur engagement au service de la Nation.



Le chef de bataillon (R) Christophe Soulard, porte-drapeau de l'UNOR, salué par le président de la République.

* Cette exposition s'est terminée le 31 mai.



Le LCL (H) Hervé Blasquez (à droite) présente la revue *Armée & Défense* au contrôleur général des armées (2s) Serge Barcellini.

LE CORPS des commissaires des armées et constitué de 1 930 commissaires d'active ainsi que 30 volontaires aspirants commissaires et 340 commissaires de réserve.

Sur ce total de 2 300 commissaires, 36% sont d'ancrage Terre, 19% d'ancrage AAE, 19% d'ancrage Marine, 17% d'ancrage SSA et 9% d'ancrage DGA.

3 000 MILITAIRES issus des trois armées dont 2 200 Français, ont été déployés en Nouvelle-Calédonie du 24 avril au 8 mai dans le cadre de l'exercice *Croix du Sud 2023*. Organisé par les Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC), cet exercice permet « aux 19 nations participantes de se préparer à un scénario fictif de crise [portant] sur l'assistance humanitaire et le secours après catastrophe naturelle. »

L'ARMÉE française a effectué au mois d'avril une opération d'évacuation de ses ressortissants face à la dégradation rapide de la situation sécuritaire au Soudan. L'opération *Sagittaire* menée dans les airs et par la mer, a permis l'évacuation de plus de 900 personnes, représentant 80 nationalités. 150 militaires français ont été engagés dans cette opération.*

LA MÉDAILLE de la sécurité intérieure (MSI) vient de s'enrichir d'une nouvelle agrafe: "Coupe du monde de football Qatar 2022".

Elle distingue les gendarmes et les policiers français déployés au Qatar lors de la dernière coupe du monde de football.

DÉLÉGUÉ UNOR-JEUNES

Le 20 avril dernier, au siège de l'UNOR, le Président Philippe Ribatto a mis à l'honneur le lieutenant (R) Charles du Couëdic de Kérérant pour la fonction de délégué UNOR-Jeunes qu'il a assumé de 2021 à 2023.

À cette occasion, le flambeau a été transmis au nouveau délégué Jeunes, l'enseigne de vaisseau de 2^e classe (R) Basile Ichac



Le LCL (R) Philippe Ribatto et le LTN (R) Charles du Couëdic de Kérérant.

SOUVENIR FRANÇAIS

Le 10 mai, le Souvenir Français a inauguré une exposition dans les locaux de leur siège national à Paris, consacrée à la médaille de la Résistance française*.

Après les discours du CGA (2s) Serge Barcellini, président général du Souvenir Français, du GDI (2s) Baptiste, délégué national des communes Compagnons de la Libération, et de Jean-Pierre Masson, président national des descendants des médaillés de la Résistance Française, le LCL (H) Hervé Blasquez, trésorier général de l'AOR de Paris (AORP), représentant le Président de l'UNOR, a eu le plaisir de remettre au CGA (2s) Serge Barcellini un exemplaire du dernier numéro de la revue *Armée & Défense*. Celui-ci contient en effet un article d'une double page consacré au 80^e anniversaire de la médaille de la Résistance française.

Le président du Souvenir Français a chaleureusement remercié l'AOR de Paris, l'UNOR et sa revue trimestrielle *Armée & Défense*.

À signaler que l'exposition consacrée à la médaille de la Résistance Française sera présentée à l'École militaire de Paris, les 16 et 17 septembre 2023, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. ■

LA FINLANDE est devenue officiellement, le 4 avril 2023, le 31^e pays membre de l'OTAN. Le pays avait sa demande en 2022 après trois décennies de politique de non-alignement.

LA TURQUIE a inauguré en avril son premier porte-hélicoptères, également conçu pour faire décoller et atterrir les drones de combat.

Le *TCG Anadolu* endosse aussi le rôle de vaisseau amiral de la marine turque.

LA NORVÈGE qui a déjà commandé en 2021 quatre sous-marins de type U212CD auprès de ThyssenKrupp Marine Systems (TKMS), a annoncé vouloir de doter de deux sous-marins supplémentaires.

LES PAYS-BAS vont commander 14 hélicoptères H225M Caracal auprès d'Airbus Helicopters pour doter un escadron dédié aux opérations spéciales.

AUX ÉTATS-UNIS, la plus importante base militaire a officiellement été renommée en juin. Fort Bragg s'appelle désormais Fort Liberty, effaçant ainsi le nom d'un général confédéré. Huit autres implantations militaires situées dans le sud des États-Unis et portant les noms d'officiers sudistes ayant combattu durant la guerre de Sécession (1861-1865) ont également été rebaptisées.

LE JAPON devrait être admis au sein d'un « programme de partenariat individualisé » lors du sommet de l'OTAN qui se tient à Vilnius (Lituanie), les 11 et 12 juillet.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

ONU

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

En avril dernier, la Fédération de Russie a pris la présidence tournante du Conseil de sécurité des Nations Unies. Voici un rappel des missions et obligations de cet organe.

Le Conseil de sécurité est l'un des six organes principaux de l'Organisation des Nations Unies^[1] créés par la Charte de l'ONU, indique en préambule le site Internet de l'ONU.

« Celle-ci lui confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. » Mais si l'autorité des autres organes de l'Organisation « se limite à faire des recommandations aux États Membres », précise l'article du site, « le Conseil de sécurité est seul habilité à prendre des décisions qui obligent les États Membres. »

Celui-ci est composé de quinze Membres, disposant chacun d'une voix : les cinq Membres permanents (Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni) et dix Membres élus par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans.

MOYENS PACIFIQUES ET MÉDIATION

Lorsqu'il est saisi d'une plainte faisant état d'une menace contre la paix, « le Conseil de sécurité commence, en règle générale, par inviter les

LES PRÉSIDENTS EN 2023

La présidence du Conseil est assurée par chacun des quinze Membres, à tour de rôle pendant un mois, suivant l'ordre alphabétique anglais des noms des États Membres.

Le Conseil de sécurité a été présidé du 3 au 30 avril 2023 par Vassily Alexievitch Nebenzia, représentant permanent de la Fédération de Russie depuis 2017 à l'ONU. Il avait déjà tenu ce rôle en février 2022 alors que l'armée russe franchissait la frontière ukrainienne. Lors de la présentation du programme de travail mensuel du Conseil, Vassily Nebenzia a indiqué que « celui-ci [serait] axé autour de deux événements clefs » : un débat le 10 avril sur « Les risques découlant des violations des accords réglementant l'exportation d'armes et de matériel militaire » et un autre débat, le 24 avril sur « Un multilatéralisme efficace par la défense des principes de la Charte des Nations Unies ».

Mois (2023)	Pays Membre / Présidence
Janvier	Japon
Février	Malte
Mars	Mozambique
Avril	Fédération de Russie*
Mai	Suisse
Juin	Émirats arabes unis
Juillet	Royaume-Uni*
Août	États-Unis d'Amérique*
Septembre	Albanie
Octobre	Brésil
Novembre	Chine*
Décembre	Équateur

* Membre permanent

[1] Assemblée générale ; Conseil de sécurité ; Conseil économique et social ; Conseil de tutelle ; Cour internationale de Justice ; Secrétariat.

parties à régler leur différend par des moyens pacifiques. Il peut :

- énoncer les principes auxquels devra se conformer un éventuel règlement ;
- dans certains cas, ordonner des mesures d'enquête et de médiation ;

- envoyer une mission ;
- nommer des envoyés spéciaux ;
- demander au Secrétaire général d'user de ses bons offices pour parvenir à un règlement pacifique du différend. »

ORDONNER ET DÉPLOYER

Lorsqu'un différend débouche sur des hostilités, le Conseil de sécurité « a pour priorité de mettre fin le plus rapidement possible à celles-ci. Dans ce cas, il peut :

- ordonner un cessez-le-feu, ce qui peut prévenir une aggravation du conflit ;
- déployer sur le terrain des observateurs militaires ou une force de maintien de la paix afin d'aider à réduire les tensions, de séparer les forces en présence et de rétablir le calme pour faciliter la recherche d'un règlement pacifique. »



© DR

MESURES D'IMPOSITION DE LA PAIX

Si cela ne suffit pas, le Conseil « peut décider de prendre des mesures d'imposition de la paix, parmi lesquelles :

- des sanctions économiques, un embargo sur les armes, des restrictions et pénalités financières et des interdictions de voyager ;
- la rupture des relations diplomatiques ;
- un blocus ;
- des mesures collectives d'ordre militaire.

Le Conseil de sécurité essaie de faire en sorte que les mesures qu'il prend frappent surtout les responsables des politiques et pratiques condamnées par la communauté internationale et épargnent autant que possible les autres secteurs de la population et de l'économie. » ■

Sources : <https://www.un.org>



LE DANEMARK va tripler ses dépenses militaires (matériel, personnel, infrastructures) au cours des dix prochaines années, soit environ 19,2 Md€.

LE KOSOVO a reçu le renfort de 700 soldats allemands, polonais et américains de la NATO Rapid-Reaction Force venus en complément des quelques 4 000 hommes de la KFOR déjà présents dans la région.

AU VENEZUELA, la Cour suprême de justice a annulé en mars dernier l'article 565 du Code organique de justice militaire qui sanctionnait l'homosexualité au sein des armées.

La peine encourue pouvait aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement.

LA CHINE, selon l'institut SIPRI, détiendrait 410 armes nucléaires (+41% en quatre ans). Pour mémoire, les neuf puissances nucléaires sont : Grande-Bretagne, Chine, France, Inde, Israël, Corée du Nord, Pakistan, État-Unis et Russie.

DU PÂTÉ POUR L'UKRAINE

Sous l'impulsion de Stéphane Audrand, officier de réserve de la marine française, 22 848 boîtes de pâté Hénaff ont été envoyées aux marins ukrainiens au mois de mai. En à peine quelques semaines, la cagnotte mise en ligne par ce réserviste a rencontré un véritable succès. Un don de 2€ permettait l'achat d'une boîte du célèbre pâté breton. L'expression populaire « Le pâté Hénaff, le pâté du mataf ! » va désormais résonner jusqu'en Ukraine !

LA RUSSIE, L'UKRAINE ET L'ONU

Dans la nuit du 23 au 24 février 2022, l'armée de la Fédération de Russie a déclenché une offensive militaire en l'Ukraine. Selon l'ONU, « cette attaque est une violation de l'intégrité du territoire et de la souveraineté de l'Ukraine. Elle est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies. »

Ci-après, une sélection des mesures prises par l'Organisation à l'encontre de la Russie :

■ 2 mars 2022 : l'Assemblée générale adopte la Résolution ES-11/1 déplorant « l'agression » commise par la Russie contre l'Ukraine (141 voix pour, 5 contre et 35 abstentions).

■ 4 mars : le Conseil des droits de l'homme adopte la Résolution 49/1 appelant au retrait « rapide et vérifiable » des troupes russes et des groupes armés soutenus par la Russie de la totalité du territoire de l'Ukraine.

■ 7 avril : l'Assemblée générale adopte la Résolution ES-11/L.4 par laquelle elle suspend la Russie du Conseil des droits de l'homme.

■ 27 septembre : l'ONU estime que les « soi-disant » référendums organisés par la Russie dans les régions de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporijjia ne peuvent pas être considérés comme « légaux ».

■ 23 février 2023 : un an après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'Assemblée générale adopte la Résolution ES-11/6 exigeant de nouveau le retrait des forces russes d'Ukraine (141 voix pour, 7 contre et 32 abstentions).

■ 8 mars : en visite en Ukraine, le Secrétaire général de l'ONU s'est engagé à continuer à chercher des solutions et une paix juste.

Source : [unric.org](https://www.un.org)

ARMÉES-JEUNESSE

LES CLASSES DE DÉFENSE

Quelques 12 000 élèves participent à ce jour aux classes de défense créées en 2005. Ce dispositif interministériel qui transmet aux jeunes des repères, des savoirs et des valeurs, contribue à la « cohésion de la Nation, l'éducation à la citoyenneté et l'ouverture sociale ».

Les classes de défense et sécurité globale (CDSG), appelées simplement "classes de défense" (CD) depuis 2022, ont vu le jour en 2005. Elles résultent d'un projet pédagogique et éducatif interdisciplinaire et pluriannuel, en lien avec la défense et la sécurité. Il est mené à l'initiative d'un établissement scolaire, en partenariat avec une unité militaire marraine.

Intégré officiellement dans le Protocole interministériel de 2016^[1], le dispositif compte à ce jour près de 500 classes, majoritairement de 4^e et de 3^e, mais aussi des classes de lycées de filières générale, professionnelle et technologique.

Le dispositif couvre l'ensemble du territoire et implique aujourd'hui quelques 12 000 élèves et plus de 200 entités des armées, directions et services.

Inscrites dans le plan « Égalité des chances » de 2007 et dans le plan « Ambition armées-jeunesse 2022 », les classes



© Capture écran/reportage CDSG/Minarm

Les visites des lieux et unités militaires sont plébiscitées à 65% par les élèves des classes de défense.

de défense s'adressent en priorité aux établissements situés en réseau d'éducation prioritaire (20% de classes situées en REP ou REP+) ou en zone rurale isolée, mais sans que cela soit exclusif d'autres établissements.

PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT CITOYEN

En préface du *Vade-mecum* 2022-Classe de Défense^[2], le général de corps d'armée Daniel Menaouine, alors directeur du service national et de la jeunesse (DSNJ)^[3],

^[1] Préambule du Protocole interministériel de 2016 : « Les ministres de la Défense, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, déclarent que la compréhension des notions essentielles de défense et de sécurité nationale est indispensable au futur citoyen comme au responsable économique, culturel, social ou environnemental. »

^[2] *Vade-mecum* 2022 - Classe de Défense (éd. SGA-DSNJ).

^[3] Passé en 2^e section, le GCA (2s) Menaouine a été nommé le 14 mai 2023 délégué général adjoint auprès de la déléguée générale au service national universel. Il a été remplacé le 1^{er} décembre 2022 à la direction du DSNJ par la général de corps aérien Dominique Arbiol.

LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DÉFENSE

précisait encore : « Les classes de défense répondent à une volonté partagée de transmettre aux jeunes les repères, les savoirs et les valeurs dont ils ont besoin pour construire leur capacité d'engagement et de résilience. Elles sont au cœur des objectifs du ministère des Armées en matière de cohésion de la Nation, d'éducation à la citoyenneté et d'ouverture sociale.

Ces classes permettent des moments de rencontre unique entre la jeunesse et les armées. Elles sont un levier d'égalité des chances en ouvrant le champ des possibles et en proposant des rencontres humaines souvent inoubliables et inspirantes pour les jeunes. »

En effet, contrairement à ce que pourrait avancer certains détracteurs, les classes de défense n'ont pas vocation de recrutement au profit des armées, même s'il arrive qu'elles provoquent des vocations. Leur but premier est avant de développer le sens civique et de promouvoir l'engagement citoyen.

Elles portent avant tout un enjeu de société essentiel, souligne le Vade-mecum 2022. « Par la transmission des valeurs de la République, la promotion de la culture

de l'engagement et la découverte des institutions régaliennes, il s'agit de former les jeunes d'aujourd'hui à être les acteurs de demain, en étant des citoyens responsables et engagés dans un monde complexe et instable.

Les classes de défense sont un dispositif complémentaire pour les enseignants dans la conduite de cette mission. »

ARMÉES, GENDARMERIE, POLICE, POMPIERS, DOUANES...

Sur le principe, une classe de défense est « un dispositif souple, afin de répondre aux besoins et aux objectifs de l'établissement scolaire et de l'unité partenaire. Elle peut s'adresser à une classe constituée, s'adosser à une option « sécurité-défense », s'inscrire dans des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou dans l'enseignement de défense. »

L'organisme parrain peut autant être une unité militaire (régiment, base aérienne ou navale, bâtiment de guerre...) que de la gendarmerie nationale, ou bien encore un acteur de la sécurité (police nationale, sapeurs-pompiers, sécurité civile, douanes...).

UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE

La classe de défense s'appuie sur une « pédagogie innovante, construite à l'initiative d'une équipe pédagogique d'un établissement, autour d'un projet interdisciplinaire d'éducation à la défense », explique le site Internet éducisol du ministère de l'Éducation nationale.

Ce projet est ancré dans « les programmes

LA DÉCOUVERTE DE NOUVELLES FILIÈRES

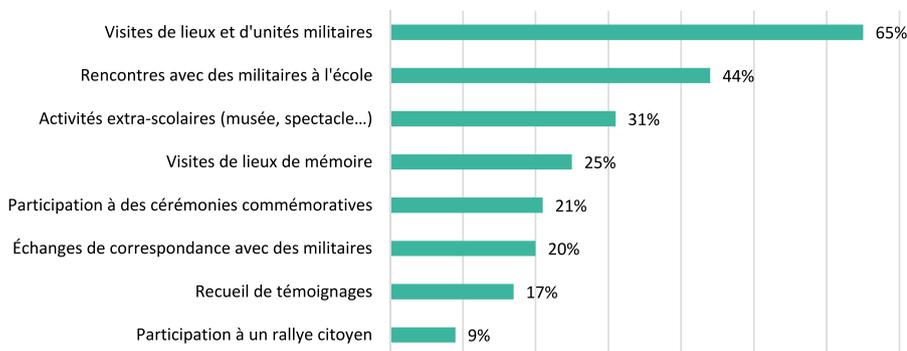
Si les classes de défense n'ont pas vocation de recrutement, les opportunités de rencontrer des militaires, des gendarmes, des policiers ou bien encore des pompiers ne sont pour autant pas sans répercussions sur les jeunes.

Pour 56% des élèves concernés « le fait d'être impliqué dans une classe de défense n'a pas d'impact sur leurs projets futurs, précise l'étude prospective stratégique consacrée aux classes de défense (IRSEM, 2022). « Mais il en reste 44% pour lesquels cette expérience est considérée comme plus décisive sur leur parcours ultérieur. Pour ces derniers, les bénéfices acquis en matière d'orientation scolaire et professionnelle sont clairement mis en avant. La découverte de nouvelles filières de formation contribue à la préparation de leurs projets d'orientation et à la compréhension des compétences requises pour les mener à bien. »

scolaires, pouvant contenir un volet mémoriel. » Le partenariat avec une unité relevant des forces de défense et de sécurité offre aux élèves des moments « d'échanges privilégiés avec le personnel des corps en uniformes », qu'ils soient militaires d'active ou de réserve.

Selon l'étude prospective stratégique consacrée aux classes de défense, menée par l'IRSEM en 2022^[4], la majorité des professeurs impliqués dans une classe de défense enseignent l'histoire-géographie-EMC^[5], sans pour autant que cette discipline soit un prérequis. Ils sont soutenus par la DMCA, Direction de la mémoire, de la culture et des archives (SGA/MINARM) qui met par exemple à leur disposition une mallette pédagogique.

Ce soutien s'intègre plus largement dans celui des armées, directions et services du ministère des Armées, en particulier de la Direction du service national et de



Activités préférées par les élèves en lien avec le dispositif des classes de défense.

^[4] Étude prospective stratégique : Impact et apports du dispositif des classes de défense proposé par le ministère des Armées dans le cadre du parcours scolaire et de citoyenneté des élèves. IRSEM, avril 2022.

^[5] EMC : enseignement moral et civique.

la jeunesse (DSNJ) qui pilote le dispositif des classes de défense avec la Direction de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Ce soutien s'exerce de trois façons :

- pédagogique aux projets d'enseignements de défense des classes de défense ;
- financier au moyen de subventions aux actions ;
- rayonnement pour mettre en lumière l'action d'enseignement de défense des classes de défense.

APPROFONDIR SES CONNAISSANCES

Selon l'étude menée par l'IRSEM en 2022, les motivations et parcours ayant conduits les élèves à intégrer une classe de défense correspondent à un choix personnel (49%), le fruit du hasard (40%) et une orientation imposée (11%).

Lorsque le recrutement s'est fait sur la base d'un choix personnel, l'IRSEM précise « les motivations mises en avant (par ordre de fréquence) :

- Approfondissement des connaissances, notamment en histoire-géographie et en éducation civique ;
- Découverte des métiers des armées et/ou de la sécurité (pompiers, policiers, gendarmes...);
- Valorisation dans le parcours scolaire (points sur le bulletin, au brevet);
- Dynamique et ambiance de classe (intérêt pour le travail de groupe, affinités avec un professeur);
- Intérêt pour les activités organisées, notamment les activités extrascolaires (visites, sorties);

COMMENT CRÉER UNE CLASSE DE DÉFENSE ?

Mode d'emploi tel que décrit dans le *Vade-mecum 2022 - Classe de Défense* :

- L'équipe pédagogique interdisciplinaire élabore un projet sur le thème de la défense et de la sécurité, en lien avec le projet d'établissement et avec l'accompagnement du trinôme académique.
- Le trinôme académique contacte le délégué militaire départemental (DMD) pour trouver l'unité militaire ou de sécurité la plus proche ou la plus adaptée au pré-projet. L'établissement peut aussi avoir un contact préalablement établi avec une unité et les deux parties souhaitent s'engager dans cette démarche partenariale.
- L'équipe pédagogique de l'établissement et l'unité partenaire travaillent ensemble à la construction du projet pour définir les modalités de sa mise en œuvre (contenu, organisation, calendrier...), articuler ce projet avec les apprentissages en classe et le faire rayonner dans l'établissement.
- L'établissement, après validation du projet par le trinôme académique, accord de son conseil d'administration et information de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), signe une convention avec l'unité militaire ou de sécurité.
- La convention est ensuite transmise par l'établissement scolaire pour visa au trinôme académique (copie à la DSDEN).
- La mise en œuvre : tout au long de l'année scolaire, les élèves participent à différentes activités.

- *Témoignage d'anciens élèves ayant participé au dispositif ;*
- *Socialisation familiale (incitation des parents, grande sœur ou grand frère ayant participé au dispositif). »*

ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES SATISFAITS

L'étude de l'IRSEM nous apprend aussi que l'engouement d'être intégré à une classe de défense est tel, que 89% des élèves se disent satisfaits, parmi lesquels 51%, se déclarent très satisfaits.

Interrogés sur leurs préférences, ils « privilégient nettement les rencontres avec les militaires, soit au cours des visites des uni-

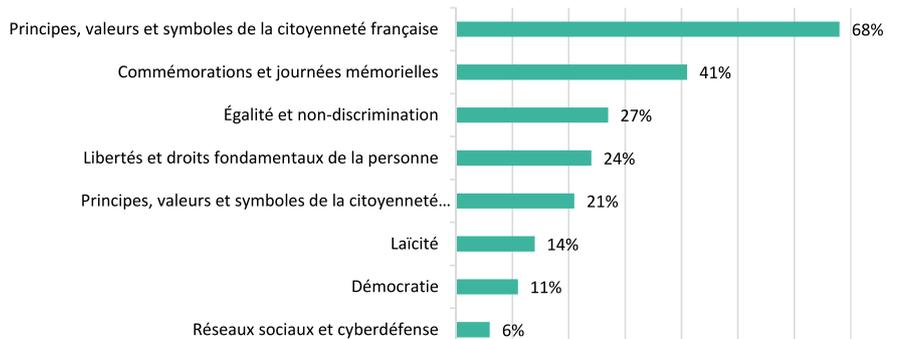
tés militaires marraines auxquelles ils sont rattachés (65% des réponses), soit lors des rencontres organisées avec eux au sein de l'établissement (44%), nous dit aussi l'IRSEM qui souligne « la valeur de l'exemple véhiculée par les témoignages directs. »

Enfin, les élèves reconnaissent les bénéfices de ces expériences au point que 87% d'entre eux affirment que « ces activités leur ont permis de réfléchir ou d'apprendre quelque chose. »

Et si 60% des élèves disent avoir découvert les actions et les missions des forces armées via les classes de défense, ils sont aussi 55% à avoir pris conscience des questions éthiques et des valeurs collectives incarnées par les armées.

Quant aux enseignants, l'IRSEM déclare qu'ils « insistent sur les retombées de ce type d'activités sur le parcours des élèves et sur les bénéfices obtenus sur les résultats scolaires (savoirs disciplinaires) ainsi que sur des compétences transversales décisives (motivation, confiance en soi, savoirs être, organisation du travail scolaire et culture générale). » ■

Sources : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, eduscol.education.fr, ministère des Armées.



LES "RÉSERVES RÉNOVÉES"

LE PLAN RÉSERVES 2035

Lancées fin 2022 par le MINARM, plusieurs réunions du groupe de travail sur l'avenir de la réserve militaire – auxquelles a contribué l'UNOR – a permis d'alimenter la réflexion sur le rôle de la réserve et de redéfinir l'employabilité des réservistes opérationnels. Ces travaux ont concouru au plan Réserves 2035 tel que défini dans l'article 14 du projet de loi relatif à la programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030, voté à l'Assemblée nationale le 7 juin 2023.

La professionnalisation des armées et la suspension de la conscription annoncée en février 1996 par le Président Chirac, a engendré la création d'une réserve militaire organisée par la loi du 22 octobre 1999. Article 1^{er} : « *Les citoyens concourent à la défense de la nation. Ce devoir peut s'exercer par une participation à des activités militaires dans la réserve.* » Depuis cette date, la réserve opérationnelle militaire n'a pas connu d'évolution majeure et si peu d'adaptation dans une société en perpétuelle évolution, hormis après les attentats de 2015 et la création dans la foulée d'une Garde nationale qui « *a encore parfois du mal à trouver sa place dans l'écosystème des réserves* », de l'aveu même de son secrétaire général^[1]. Mais voilà qu'une guerre en Ukraine et « *le contexte d'accentuation des menaces armées, qui ne permet pas d'exclure l'hypothèse de conflits de haute intensité* », nécessitent « *l'adaptation du modèle actuel de l'outil de défense* » et imposent « *en particulier de redéfinir le rôle des réserves militaires.* »^[2]

Pour répondre à ce besoin, le projet de loi relatif à la programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030 propose que « *le renforcement du modèle RH des armées se [poursuive] pour atteindre le ratio d'un réserviste opérationnel pour deux militaires d'active* ».

Il s'agit de pouvoir compter sur 290 000 militaires dont 210 000 militaires de l'active et 80 000 réservistes opérationnels dès 2030 pour atteindre la cible de 105 000 réservistes (hors gendarmerie) en 2035. ■



Sources : Assemblée nationale, ministère des Armées, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Service national universel.

[1] Audition du GDI Gaspari, SGGN, par l'Assemblée nationale, 3 mai 2023.

[2] Projet de loi de programmation militaire 2024-2030, article 14, cadre général.

LES "RÉSERVES RÉNOVÉES"

DANS LES COULISSES
DE L'ARTICLE 14

Le projet de loi relatif à la programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030, présenté en avril dernier par la ministre des Armées, fait la part belle au renouveau de la réserve opérationnelle. L'article 14 dévoile les modalités de fonctionnement et d'employabilité des réservistes.

Depuis l'annonce de campagne (17 mars 2022) du candidat-Président Emmanuel Macron – « *Le nombre de réservistes sera doublé pour les militaires* » – réitérée à l'occasion de ses vœux aux Armées le 20 janvier 2023, le dessein de porter à 100 000 hommes les effectifs de la réserve opérationnelle à l'horizon 2035 a désormais pris forme.

Le projet de loi relatif à la programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030 a été présenté le 4 avril 2023 par le ministre des Armées, et débattu à l'Assemblée nationale en mai-juin. Voté le 7 juin par les députés, il a ensuite été discuté au Sénat dont le vote doit intervenir avant le 14 Juillet. Il dresse dans le détail la physionomie de la réserve opérationnelle d'ici à dix ans.

105 000 RÉSERVISTES AU PLUS TARD EN 2035

Cette quatorzième LPM comprend deux titres. Le titre I^{er} du projet de loi fixe les dis-



Le 21 novembre 2022, Sébastien Lecornu, ministre des Armées, préside en présence du CEMA, la première réunion du groupe de travail sur les réserves.

positions relatives aux objectifs de la politique de défense et à la programmation financière. Son article 6 présente l'évolution prévue des effectifs du ministère de la défense pour la période allant de 2024 à 2030, à savoir « *maintenir la cible en effectifs du ministère à 275 000 à l'horizon 2030, avec un point de passage à 271 800 en 2027.* »

Ce même article ajoute que pour renforcer ce modèle, les forces armées « *s'appuieront sur une réserve plus nombreuse*

et mieux équipée, pleinement intégrée à l'active, avec une cible en effectifs portée à 105 000 au plus tard en 2035, pour atteindre l'objectif d'un militaire de réserve pour deux militaires d'active. »

Le titre II comporte quant à lui diverses dispositions normatives intéressant la défense nationale. L'article 14 est celui consacré à l'évolution de la réserve. Il a « *pour objet de fixer des modalités de fonctionnement permettant de renforcer l'em-*

^[1] Audition du 3 mai 2023.

« Je souhaite doubler à terme la réserve opérationnelle qui permettra de renforcer notre armée d'active et la montée en puissance d'unités nouvelles de réservistes comme des unités territoriales et des flottilles côtières. À cet égard aussi, le Service National Universel nous permettra de disposer d'une jeunesse parée à tous les périls. »

[Emmanuel Macron – Vœux aux armées, 20 janv. 2023]

ployabilité et de garantir l'effectivité d'une réserve opérationnelle renouvelée, forte de moyens humains et matériels accrus. »

Ces nouvelles modalités visent « à promouvoir l'engagement et le parcours au sein de la réserve opérationnelle, pour en renforcer les moyens et l'efficacité. »

LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ARTICLE 14

L'article 14 de la LPM 2024-2030, « concentre nombre de réflexions autour de la redéfinition des réserves et de leur montée en puissance », selon les propres termes du président de la Commission de la défense nationale et des forces armées à l'Assemblée nationale, Thomas Gassiloud^[1]. Le député rappelle aussi que « l'objectif de 100 000 réservistes concerne la RO1, auxquels il faut rajouter les réservistes de la RO2 ».

Le texte de l'article 14 précise pour sa part que « Le ministère des Armées dispose actuellement de 40 000 volontaires de la réserve militaire opérationnelle, alors que la gendarmerie nationale en compte 30 800. » Ces chiffres s'appliquent à la réserve de 1^{er} niveau (RO1).

Le texte précise en outre que la réserve militaire opérationnelle continuera d'englober 60 000 anciens militaires d'active et 35 000 anciens gendarmes d'active, susceptibles d'être mobilisés dans le cadre de leur obligation légale de disponibilité (lire notre article en p. 22).

« C'est à cette fin que le projet "Réserves renouvelées" sera mis en œuvre au cours de la période de programmation militaire [NDLR : 2024-2030]. Le volume des forces de réserve doit s'adapter au format de l'active et, à terme, compter un volontaire de la réserve militaire opérationnelle pour

deux militaires d'active (soit 105 000 réservistes volontaires, hors gendarmerie nationale) à l'horizon 2035.

Ce projet conduira les réservistes à prendre une place croissante dans le contrat opérationnel des armées aux côtés de l'armée d'active. »

UNE RÉSERVE POUR UNE MONTÉE EN PUISSANCE

L'article 14 avance encore que « au-delà de sa contribution à la fonction stratégique «protection», la réserve opération-

nelle contribuera à la prise en compte des enjeux de résilience et constituera une ressource pour pourvoir aux besoins d'expertise dans des domaines spécialisés – tels que, par exemple, la cyberdéfense, la conception, la mise en œuvre et le soutien des réseaux, la maintenance des matériels, notamment aéronautiques, l'interprétariat en langues rares, le soutien en énergie et en infrastructures, etc. –, dans lesquels les ressources humaines des armées sont rares. »

Selon le texte, « la réserve constituera

LES CIRCONSTANCES DU RAPPEL OBLIGATOIRE DE LA RO1 ET DE LA RO2

Le projet de loi aligne les circonstances dans lesquelles le rappel des réservistes opérationnel des armées peut intervenir :

I en cas d'urgence, lorsque la sauvegarde des intérêts de la défense nationale le justifie, par arrêté du ministre des Armées pour les militaires, et du ministre de l'Intérieur pour les gendarmes, les seuls engagés volontaires dans la réserve, pour une durée limitée à quinze jours ;

I en cas de menace, actuelle ou prévisible, sur la vie de la Nation, par décret du président de la République portant activation de la réserve de sécurité nationale, l'ensemble des militaires soumis à l'obligation de disponibilité.

Ce décret pourra néanmoins habiliter le ministre des Armées ou le ministre de l'Intérieur, à procéder lui-même à ce rappel, par voie d'arrêté, lorsque le recours à la seule réserve opérationnelle militaire apparaît suffisant pour répondre à la menace. En principe limitée à trente jours consécutifs, la durée dudit rappel pourra, compte tenu du haut degré d'incertitude inhérente aux circonstances justifiant la mise en œuvre du dispositif, être augmentée dans des conditions et selon des modalités à définir par décret en Conseil d'État ;

I en cas de mobilisation ou de mise en garde*, par décret du président de la République, l'ensemble des militaires soumis à l'obligation de disponibilité, dans les conditions actuellement prévues à l'article L. 4132-4 du code de la défense.

* Code de la défense : Titre IV : mobilisation et mise en garde, Articles L2141-1 : « La mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures de défense déjà préparées. La mise en garde consiste en certaines mesures propres à assurer la liberté d'action du Gouvernement, à diminuer la vulnérabilité des populations ou des équipements principaux et à garantir la sécurité des opérations de mobilisation ou de mise en œuvre des forces armées et formations rattachées. »

DES RÉSERVISTES AFFECTÉS HORS DES ARMÉES

Si l'article 14 du projet de LPM 2024-2030 poursuit l'objectif d'élargir le vivier des réservistes opérationnels, il vise également à garantir et accroître la disponibilité et la réactivité de la réserve opérationnelle. Cela passe notamment par une mesure innovante qui consiste à optimiser « l'emploi des réservistes opérationnels par l'élargissement des possibilités d'affectation ».

Des réservistes pourront ainsi « être affectés hors des armées dans l'intérêt de la défense, au sein de tout entreprise ou organisme de droit privé ». Cette mesure pourra s'appliquer « sous réserve, d'une part, que l'intérêt de la défense ou de la sécurité nationale le justifie et, d'autre part, de la signature d'une convention avec l'entité en cause, de tout administration, établissement public ou organisme public ou autorité publique indépendante ou de toute organisation internationale. »

une véritable force de complément, capable de renforcer individuellement les structures (états-majors opérationnels et organiques) ayant besoin de monter en puissance, d'apporter des compétences

nouvelles, essentielles à l'engagement hybride dans les différents milieux et champs de conflictualité, et de se structurer autour de nouvelles unités de taille adaptée (de l'équipe au bataillon). »



© Ministère des Armées

LA RÉSERVE
DE DEMAIN :
COMMENT
VOUS
L'IMAGINEZ ?



Image d'appel à contributions sur le compte Twitter du ministère des Armées, « pour nourrir la réflexion et bâtir la réserve de demain » (nov. 2022).

UN CONCEPT, TROIS PRINCIPES

Le concept d'emploi des réserves devra s'articuler autour de trois principes :

■ **Unicité** : une réserve unique dans son acception mais différente dans ses modalités (spécificité de la réserve citoyenne de défense et de sécurité, limites d'âges plus étendues pour la réserve opérationnelle, accroissement de la durée d'emploi des réservistes spécialistes, etc.);

■ **Intégration** : un emploi équilibré et intégré entre les missions des réservistes et celles du personnel d'active, sans limiter le rôle des réserves au comblement de carences dans l'armée d'active ;

■ **Complétude** : un modèle complet (toutes catégories, toutes forces armées et formations rattachées) dans un schéma de paix apte à répondre à des situations d'intensité d'engagement graduelle et potentiellement simultanées (crise sur le territoire national, pandémie, hypothèse d'engagement majeur, etc.). »

QUATRE TYPES DE RÉSERVE

Conséquence de ce nouveau concept d'emploi, quatre types de réserve sont pleinement identifiés « au regard de l'évolution du contexte géostratégique et de la multiplication des facteurs de tension ».

La Garde nationale a donc vocation « à prendre une place croissante dans le contrat opérationnel de nos armées. » Ainsi, en 2030, « les armées mieux préparées à l'engagement dans un conflit de haute intensité incluant la protection du territoire national, s'appuieront sur une réserve opérationnelle de 80 000 volontaires organisée en :

■ **une réserve de combat** constituée d'unités opérationnelles équipées et entraînées, en mesure d'intervenir avec les unités d'active sur le territoire national ou hors de nos frontières, forte de 20 000 réservistes ;

■ **une réserve de compétences**, capable de renforcer les unités et les états-majors, dans des domaines émergents ou dans l'emploi de nouvelles technologies, ou la base industrielle et technologique

« *L'objectif est de recruter et d'employer 25 000 réservistes supplémentaires sur la période de la LPM, ce qui représente des dépenses salariales nouvelles de 502 M€ entre 2024 et 2030.* »

[Article 14 de la LPM 2024-2030]

de défense (BITD), pour répondre aux enjeux de l'économie de guerre ;

■ **une réserve de "protection et résilience du territoire national"**, chargée de la protection défense de sites militaires et civils en métropole et outre-mer via des unités territorialisées et bataillonnaires ou des flottilles côtières ;

■ **une réserve investie d'une mission de "rayonnement"**, en charge de l'entretien de l'esprit de défense et du renforcement du lien entre la Nation et ses forces armées, tout en apportant aux forces des expertises supplémentaires dans des domaines présentant une forte dualité civilo-militaire.

Les forces armées et formations ratta-

chées continueront de s'appuyer sur la réserve citoyenne de défense et de sécurité, centrée sur des missions de rayonnement et de renforcement de l'esprit de défense et des valeurs d'engagement. »

L'ÂGE MAXIMAL DE SERVICE

L'âge maximal de service de l'ensemble des réservistes opérationnels va être porté à 70 ans, « hormis celui des praticiens militaires et des réservistes spécialistes, qui reste fixé à soixante-douze ans. »

Selon le projet de loi, « cette augmentation est très significative pour les militaires du rang et sous-officiers subalternes, dont les limites d'âge actuelles dans la réserve sont fixées à cinquante ans pour les militaires du rang, et à cinquante-deux ans pour les sergents et sergents-chefs et grades équivalents. »

Les sous-officiers supérieurs réservistes bénéficieront également de cette mesure (treize ans, sept ans et six ans respectivement pour les adjudants, les adjudants-chefs et les majors), pour les officiers de l'air (dix-huit ou quatorze ans) et pour les corps d'officiers des armes de l'armée de terre et de la marine nationale, ainsi que pour le corps des officiers de gendarmerie (six ans).

« Le principal vivier de primo-recrutement créé, très significatif, est celui des militaires du rang. Le rehaussement à 70 ans crée un vivier d'environ 8,83 millions de Françaises et 8,15 millions de Français, dont une grande part de professionnels engagés dans la vie active.

Ils représentent un vivier potentiellement très fructueux, y compris pour l'exercice de compétences duales (de nature concurrentiellement civile et militaire) les rendant aptes à exercer au sein des armées des fonctions indispensables dans la logis-



Affiche de la JNR 2019.

tique, le transport, la protection-défense ou le soutien commun (par exemple comme conducteurs de véhicules de transport en commun) ».

Bien que les plafonds d'âges de service ont été relevés, cela « ne remet pas en cause l'impératif de jeunesse propre à l'état militaire et l'objectif d'opérationnalité renforcée de la réserve, dès lors que les tranches d'âge les plus élevées seront essentiellement mobilisées pour attirer et fidéliser les spécialistes dont les armées ont un besoin croissant. »

ÂGE ET EFFETS SUR L'AVANCEMENT

L'augmentation de l'âge maximal de service dans la réserve n'est cependant pas sans conséquence « dans la mesure où la hiérarchie des grades accessibles aux militaires de la réserve opérationnelle n'est pas modifiée, mais où la carrière de réserviste peut désormais courir sur une durée plus longue. »

Ainsi, l'article 14 précise que « l'avancement dans la réserve pourrait être ralenti par le maintien au service dans la réserve opérationnelle des militaires les plus gradés (majors et colonels). Cet effet de bord sera toutefois neutralisé dans la mesure

MILITAIRES EN SITUATION DE NON-ACTIVITÉ

L'accès à la réserve opérationnelle des militaires d'active en position de non-activité a été introduit dans le statut général des militaires par la loi de programmation militaire 2019-2025. Cette mesure permet à un militaire qui a choisi de se placer en congé pour convenances personnelles afin d'élever un enfant de moins de huit ans, de souscrire un volontariat dans la réserve opérationnelle. L'âge de l'enfant est désormais repoussé à 12 ans. Par ailleurs, un nombre plus important de positions de non-activité (non liée à une raison de santé) est aujourd'hui reconnu.

Ce dispositif permet aux militaires concernés « de maintenir leurs compétences et, pour l'institution militaire, de continuer à bénéficier de leur expertise, tout en facilitant leur retour ultérieur en position d'activité. »

où le doublement de l'effectif de la réserve militaire opérationnelle aboutira à un besoin de cadres plus nombreux », modèle le texte du projet de loi.

Celui-ci rappelle d'ailleurs que « l'octroi des grades de réservistes n'est pas contingenté. Les règles d'avancement dans la réserve n'étant pas modifiées par le présent projet de loi (hormis pour en étendre explicitement le bénéfice aux réservistes spécialistes), l'avancement dans la réserve ne sera donc pas pénalisé par la modification des limites d'âge, affirme l'article 14, qui prend donc effet sans phase transitoire. »



Sébastien Lecornu, ministre des Armées, à l'Assemblée nationale le 22 mai 2023.

tères d'admissibilité physique ou de santé. Certains concitoyens sont refusés pour leur poids ou leur âge. Or, ils peuvent être

ment des conditions d'aptitude concernera tout particulièrement les réservistes spécialistes, qui ont la particularité d'être recrutés du fait de la détention de compétences particulières, ce qui les rend immédiatement employables. (...)

Dans sa nouvelle formulation, l'article L. 4211-2 permet aux forces armées et formations rattachées de définir des profils d'aptitude médicale plus souples pour les réservistes opérationnels. L'application du principe d'aptitude à l'emploi est cohérente avec la suppression à l'article L. 4221-2 de la notion de limite d'âge pour la réserve opérationnelle, et avec son rem-

© Assemblée nationale

« La loi de programmation fera l'objet d'une actualisation avant la fin de l'année 2027. Cette actualisation permettra de vérifier la bonne adéquation entre les objectifs fixés dans la présente loi, les réalisations et les moyens consacrés, compte tenu de l'évolution du contexte géopolitique et économique. »

[Article 7 de la LPM 2024-2030]

ASSOUPLISSEMENT DES RÈGLES D'APTITUDE

Autre grande avancée proposée dans le projet de la LPM 2024-2030, la révision des règles d'aptitude physique pour les réservistes. Le ministre des Armées s'était d'ailleurs exprimé sur ce point en septembre 2022 dans les colonnes du *Figaro* : « Pour augmenter le nombre de réservistes, il faut aussi réfléchir aux cri-

détenteurs d'une compétence cyber, par exemple, essentielle ! ».

Le présent projet de loi « vise à inscrire, à l'article L. 4211-2, la faculté d'appliquer aux seuls volontaires de la réserve opérationnelle, lors de leur recrutement, le principe de l'aptitude à l'accomplissement des activités découlant de l'emploi dans lequel ils sont affectés. Cet assouplisse-

placement par la notion d'âge plafond de 70 ou 72 ans. »

CONVOICATIONS ET EMPLOYEURS

Jusqu'à présent, le nombre annuel maximal de jours de réserve qu'un volontaire peut accomplir de droit sans accord préalable de l'employeur est fixé à cinq jours, ou huit jours, selon le nombre d'employés de l'entreprise du réserviste (articles L. 4221-4 du code de la défense et L. 3142-89 code du travail).

« Afin d'accroître la disponibilité des réservistes et d'alléger leur procédure de convocation, la mesure porte ce nombre à dix jours, en dehors des périodes de crises, quel que soit le nombre d'employés de l'entreprise », indique l'article 14.

Ce nouveau seuil qui s'aligne sur celui applicable pour la convocation de la réserve opérationnelle de la police nationale, devrait permettre « d'accroître la disponibilité effective des réservistes et, ainsi, de consolider l'intégration entre la réserve et l'active et de fluidifier la procédure de convocation pour des périodes de réserve. » ■

LES TEXTES D'APPLICATION

Seront fixées par décret en Conseil d'État :

- les modalités selon lesquelles les militaires d'active placés en congé parental, en congé pour convenances personnelles ou en disponibilité pourront demander à servir dans la réserve opérationnelle militaire ;
- les conditions dans lesquelles un réserviste volontaire peut être affecté au sein d'une administration, d'un établissement public ou organisme public, d'une autorité publique indépendante ou d'une organisation internationale ;
- les modalités d'avancement des réservistes spécialistes ;
- les conditions d'appel ou de maintien en activité des réservistes soumis à l'obligation de disponibilité ;
- les conditions dans lesquelles les opérateurs d'importance vitale peuvent être dégagés des obligations de rappel de leurs salariés au sein de la réserve opérationnelle militaire en cas d'urgence, de mobilisation générale ou de mise en garde.

LES "RÉSERVES RÉNOVÉES"

LE SNU, CREUSET DE LA RÉSERVE ?

Environ 15 000 jeunes issus du Service national universel pourraient contribuer à gonfler les effectifs de la réserve opérationnelle.

Le Service national universel (SNU) est destiné à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans. À ce jour, le SNU n'est pas obligatoire. L'inscription au séjour de cohésion (phase 1) et à la mission d'intérêt général (phase 2) s'effectue sur la base du volontariat. Le SNU poursuit « quatre objectifs pour être acteur de sa citoyenneté » car il se veut être « un projet de société qui a pour finalités de faire vivre les valeurs et principes républicains, de renforcer la cohésion nationale, de développer une culture de l'engagement, et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle ».

PRÉSENTER LA RÉSERVE LORS DES SÉJOURS DE COHÉSION

Au cours de son audition par l'Assemblée nationale, le 3 mai 2023, le général de corps d'armée (2s) Michel Delion, pilote du groupe de travail "Réserve militaire",



La 11^e étape de la "Tournée SNU" est passée le 26 avril par Versailles en présence de Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel.

a indiqué que les travaux de ce groupe « visent à obtenir le doublement des réservistes par deux sources d'approvisionnement : 25 000 nouveaux recrutés et 15 000 autres qui pourraient être issus du Service national universel (SNU) et qui seraient financés par ailleurs. »

Ces propos ont été appuyés par le général de division Louis-Mathieu Gaspari, secrétaire général de la Garde nationale, conjointement auditionné : « Je suis per-

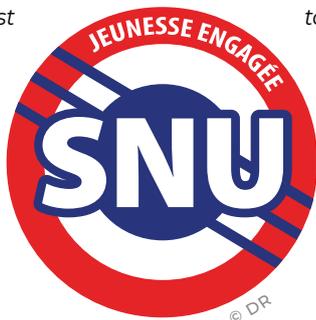
suadé que le SNU constitue un tremplin vers l'engagement, qu'il soit civil ou militaire. Cet engagement peut revêtir deux formes : un engagement direct au sein d'une force armée ou un engagement dans la réserve. »

Pour le SGGN, « le SNU peut ainsi se dérouler dans la Garde nationale, mais cela impose également que lors du séjour de cohésion, la Garde nationale et la réserve soient présentées aux jeunes qui parti-

^[1] Audition du chef d'État-major de l'armée de Terre par l'Assemblée nationale.

«*cipent au SNU.* » On pourrait s'étonner à ce stade que cela n'est manifestement pas été mis en œuvre plus tôt !

«*Des démarches ont d'ailleurs été initiées en ce sens, a déclaré le général Gaspari. Une rencontre récente avec Madame la préfète déléguée au SNU a permis de jeter les bases d'une collaboration et le secrétaire général adjoint de la Garde nationale est intervenu lors du séminaire national de formation du SNU qui s'est déroulé à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation à Poitiers, le 3 mars dernier.* »



EMPLOYÉS POUR QUELLES MISSIONS ?

Pour le général (2s) Michel Delion, « ces 15 000 recrutés supplémentaires pourraient servir dans un engagement spécifique tel que celui décrit le général Schill au mois de juillet 2022^[1].

Cet engagement viserait à créer pendant six ou neuf mois des unités de volontaires du territoire national qui pourraient être employés par les officiers généraux des zones de défense et de sécurité. »

Pour mémoire, rappelons que les activités du SNU sont structurées autour de sept thématiques : activités physiques, sportives et de cohésion ; autonomie, connaissance des

services publics et accès aux droits ; citoyenneté et institutions nationales et européennes ; culture et patrimoine ; découverte de l'engagement ; défense, sécurité et résilience nationales ; développement durable et transition écologique. ■

LE SNU EN CHIFFRES*

- 32 000 volontaires âgés de 15 à 17 ans.
- 69% sont en classe de 2nde.
- 55,9% sont des filles.
- 5,7% sont issus de quartier prioritaires de la ville (QPV).
- 2,7% se déclarent en situation de handicap.
- 267 centres SNU.

* Source : chiffres de mars 2023, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

DOSSIER

LES "RÉSERVES RÉNOVÉES"

QUEL AVENIR POUR LA RO2 ?

Connue sous le nom de réserve opérationnelle de 2^e niveau, la RO2 s'adresse aux anciens militaires de l'active. Le projet de LPM 2024-2030 réforme les modalités de rappel des réservistes soumis à l'obligation de disponibilité.

Qu'est-ce que "l'obligation de disponibilité" et son lien avec la réserve opérationnelle ? Jusqu'à présent, un ex-militaire d'active est soumis

à l'obligation de disponibilité pendant les cinq années suivant son départ des armées. Ce militaire intègre de fait la réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2),

dite "de disponibilité". Selon le député Thomas Gassilloud^[1], président de la Commission de la défense nationale et des forces armées à l'Assemblée nationale, la RO2

LES "RÉSERVES RÉNOVÉES"

disposerait actuellement d'un effectif de quelques 100.000 hommes, ainsi répartis : 65 000 réservistes dans les armées et 35 000 dans la gendarmerie.

Cette RO2 est virtuellement en mesure d'être engagée, notamment en cas de crise majeure. Dans les faits, cette réserve pourtant parfaitement formée n'est guère mobilisable ou convocable. Des exercices tels que *Vortex* – qui consiste à tester l'efficacité de ce dispositif de disponibilité et de rappel – ont autrefois montré les limites de ces convocations, pourtant obligatoires^[2]. Une réforme de la RO2 s'impose donc si la nouvelle politique de défense est construite sur la masse, et « *il convient d'élargir les possibilités de rappel* » comme le souligne justement l'article 14 du projet de LPM 2024-2030.

CONVOQUÉS 10 JOURS EN CINQ ANS !

En l'état du droit, les possibilités de rappel des anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité sont restreintes.

En effet, en dehors du cas de la mobilisation générale ou de la mise en garde (art. L. 4213-4 du code de la défense), ils ne peuvent être rappelés qu'aux seules fins de vérification de leur aptitude et pour une durée très courte : cinq jours, sur une période de cinq ans !

Le projet mentionné dans la LPM 2024-2030 prévoit « *d'élargir les possibilités de rappel. L'objet du rappel doit ainsi s'étendre au maintien en compétences, afin de garantir le caractère réellement opérationnel de leur disponibilité* ». Par ailleurs, le nombre de jours sur cinq ans est doublé, pour être fixé à dix.

À cette fin, les dispositions législatives applicables aux intéressés sont complétées pour consacrer expressément l'obligation qui leur incombe « *de faire connaître à l'autorité militaire tout changement de domicile ou de résidence ainsi que de situation professionnelle pendant la période où ils sont soumis à l'obligation de disponibilité* ».



Exercice *Vortex* 2021 : séance de mise à niveau pour des membres de la RO2 du 4^e Régiment de chasseurs.

Il est étonnant qu'une telle disposition soit réitérée puisque rappelons qu'à l'issue de leur temps dans l'active, les militaires « *ont l'obligation de fournir leur adresse postale et coordonnées téléphoniques à leur dernière unité d'affectation et de la tenir informée de tout changement durant cinq ans.* »^[3]

En outre, ils doivent également « *conserver leurs effets et équipements militaires pendant une durée de deux ans.* »

L'un des objectifs poursuivis est aussi d'élargir le champ d'application des sanctions pénales en cas de non-respect de l'ensemble des obligations incombant désormais aux réservistes soumis à l'obligation de disponibilité, en cas de rappel ou maintien en activité de la réserve militaire opérationnelle (armées et gendarmerie nationale).

Selon le GCA (2s) Michel Delion, pilote du groupe de travail "Réserve militaire"^[1], « *un très grand effort vient d'être fait en RO2 pour que tous les personnels qui quittent le service actif s'inscrivent automatiquement dans ROC (réserve opérationnelle connectée). ROC présentera donc une véritable traçabilité des anciens militaires.* »

Enfin, le projet de loi clarifie le champ d'application de l'obligation de disponibilité in-

combant aux anciens militaires, en supprimant les termes « *fin du lien au service* » actuellement inscrits au 2^e de l'article L. 4231-1 du code de la défense. Cette notion est remplacée par la date de « *radiation des cadres ou des contrôles ou jusqu'à la date d'atteinte de la limite d'âge prévue à l'article L.221-2.* »

LIMITE D'ÂGE REPOUSSÉE

Le rehaussement de l'âge maximal de service dans la réserve militaire opérationnelle va avoir un effet également sur les membres de la RO2 : « *Il accroît également le nombre d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité, du fait que les volontaires de la réserve opérationnelle y sont astreints.* »

Il permet également « *de garantir le plein respect de leur obligation de disponibilité par certains militaires expérimentés qui – engagés à plus de 18 ans – ont accompli sous contrat une carrière complète de militaire du rang ou de sous-officier subalterne et, après vingt-sept années de service, atteignent leur limite d'âge dans la réserve avant d'avoir assumé en totalité l'obligation de disponibilité qui incombe à tout ancien militaire.* », précise l'article 14 du projet de LPM 2024-2030. ■

^[1] Audition à l'Assemblée nationale, le 3 mai 2023.

^[2] Dans le cadre de l'exercice *Vortex* organisé pour la première fois en 2016, seuls 42% des ex-militaires d'active concernés se sont réellement présentés au sein des régiments des brigades concernées.

^[3] Source : defense.gouv.fr

LES "RÉSERVES RÉNOVÉES"

LES SPÉCIALISTES ENFIN RECONNUS

L'un des points essentiels de la LPM 2024-2030, est la valorisation et la fidélisation des réservistes spécialistes. Cette précieuse ressource est enfin reconnue par l'Institution qui leur ouvre grandes les portes de la réserve opérationnelle.

Qui connaît l'article L. 4221-3 du code de la défense, entré en vigueur le 30 mars 2007, celui qui détermine le statut du réserviste spécialiste ?

Personne ou presque ! Parfois, à peine les responsables RH des armées eux-mêmes en ont-ils entendu parlé.

	Armée de terre	Marine nationale	Armée de l'air et de l'espace	Gendarmerie nationale	SSA	SID
OFF	417	69	110	177	260	24
SOFF	100	3	8	26	0	0
MDR	0	0	0	0	0	0

Répartition des réservistes spécialistes des armées au 1^{er} janvier 2023.

« Les forces armées et formations rattachées peuvent avoir recours à des spécialistes volontaires pour exercer des fonctions déterminées correspondant à leur qualification professionnelle civile, sans formation militaire spécifique. Le grade attaché à l'exercice de cette fonction de spécialiste dans la réserve opérationnelle est conféré par arrêté du ministre de la Défense, ou du ministre de l'Intérieur pour les réservistes de la gendarmerie nationale. Il ne donne pas droit à l'exercice du commandement hors du cadre de la fonction exercée. »

[Article L. 4221-3 du code de la défense avant le projet "Réserves 2035"]

Il est vrai que selon l'effectif émanant des directions des Ressources humaines des forces armées et formations rattachées, seulement 1 134 réservistes spécialistes – principalement officiers – employés par

les forces armées et formations rattachées, sont recensés au 1^{er} janvier 2023.

Dans le meilleur des cas, les réservistes spécialistes, de même que leur statut particulier, font souvent effet d'OVNI au sein

de la réserve militaire opérationnelle dont ils constituent une catégorie spécifique de volontaires.

Dans d'autres situations, ils sont l'objet de mépris et de jalousie car leur grade est at-



Parmi les spécialités rares et de haut niveau, les ingénieurs cyber vont sans doute constituer un vivier de réservistes spécialistes au sein de la ROI.

tribué par un arrêté du ministre, en fonction de leur niveau d'étude, de leur expérience professionnelle, pour leur expertise et des compétences très spécialisées, généralement rares au sein des armées.

À ce titre, ils ne sont pas astreints à suivre de formation militaire préalable.

Ce statut avait notamment vu le jour au profit du SSA, un service qui pouvait ainsi anticiper avec intelligence ses besoins en médecins spécialistes, sans se heurter à la limite d'âge d'engagement ou à une longue formation militaire préalable et pas nécessairement indispensable. Il répondait à un objectif d'employabilité immédiate.

Puis, petit à petit, des spécialistes d'autres professions, très peu ou pas représentées dans les armées (juristes, interprètes,

vistes spécialistes des perspectives d'évolution similaires à celles des autres réservistes opérationnels. »

Se voyant en effet « octroyer par arrêté ministériel un grade pour le seul exercice de l'emploi au titre duquel il est recruté, le réserviste spécialiste n'est, de ce fait, pas susceptible de bénéficier d'un avancement, sauf à être admis par nouvel engagement à occuper un nouvel emploi. En revanche, le grade qui lui est attribué peut être un grade supérieur au premier grade de la hiérarchie du corps auquel il est rattaché. »

Il est vain de dire que ce fonctionnement « désavantage les réservistes spécialistes et nuit à la valorisation dans la durée de leurs compétences pourtant précieuses aux armées » comme le reconnaît désormais l'article 14.

« L'article L. 4221-3 est complété par un alinéa ainsi rédigé : Les réservistes spécialistes peuvent être promus dans un grade supérieur dans des conditions définies par décret en Conseil d'État lorsque leur activité dans la réserve opérationnelle les fait progresser en niveau d'expertise et de responsabilité. »

[Alinéa complétant l'article L. 4221-3 - Projet LPM 2024-2030]

communicants, cyber...), ont pallié ici et là quelques besoins sporadiques, ou sur la durée.

DES RÉSERVISTES DÉSAVANTAGÉS

La mesure présentée dans l'article 14 de la LPM 2024-2030 « vise à offrir aux résér-

ÊTRE INSCRITS DANS UN PARCOURS

La nouvelle mesure incite donc à « ouvrir explicitement aux réservistes spécialistes la faculté d'avancement, pour tenir compte de l'accroissement de leurs responsabilités et de leurs acquis professionnels militaires. (...) »

Elle permettra d'inscrire « les réservistes spécialistes dans un parcours professionnel militaire sur le long terme, pour capitaliser sur leurs qualifications, professionnelles élevées, leur expérience et les faire progresser dans leur domaine d'expertise. Cette mesure doit permettre aux Armées de « disposer de personnel ayant développé des compétences techniques et rares, en nombre suffisant pour répondre le plus efficacement possible aux besoins croissants inhérents aux nouvelles menaces qui pèsent sur la Nation. » (...)

En outre, en « homogénéisant les dispositions applicables à l'ensemble des réservistes opérationnels », cette nouvelle mesure « constituera une source d'attractivité et de fidélisation dans la réserve opérationnelle pour des compétences rares, immédiatement employables. »

Enfin, « la faculté d'avancement offerte aux réservistes spécialistes permet également de modérer le grade de recrutement, dès lors qu'il sera appelé à évoluer pendant le parcours réserviste. » ■

LIMITE D'ÂGE : 72 ANS !

La mesure de rehaussement de l'âge maximal de service des volontaires de la réserve opérationnelle souhaité dans la LMP 2024-2030, et plafonnée à 70 ans, n'affecte pas les réservistes spécialistes. Ce plafond a en effet déjà été augmenté par la loi de programmation militaire 2019-2025 : dix ans au-delà de la limite d'âge des militaires d'active des corps correspondants.

Les réservistes spécialistes en général et du service de santé des armées en particulier peuvent être employés jusqu'à 72 ans.

Art. L. 4221-2. « Nul ne peut appartenir à la réserve opérationnelle au-delà de soixante-dix ans. Par dérogation à l'alinéa précédent, les réservistes spécialistes mentionnés à l'article L. 4221-3 et les réservistes relevant des corps des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires et des chirurgiens-dentistes peuvent appartenir à la réserve opérationnelle jusqu'à soixante-douze ans. »

LES "RÉSERVES RÉNOVÉES" / AUDITION

RÉSERVE : RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Le 3 mai dernier, le GDI Gaspari, secrétaire général de la Garde nationale et le GCA (2S) Delion, pilote du groupe de travail "Réserve militaire", étaient auditionnés à l'Assemblée nationale à propos de la réserve militaire dans le cadre de la LPM 2024-2030. Nous vous invitons à en lire ci-après les extraits essentiels.

Général de corps d'armée (2S) Michel Delion :

Le principe des travaux du groupe de travail Réserves^[1] ayant conduit à la rédaction de l'article 14 de la LPM vise, sous l'impulsion du président de la République, à traduire la vision RH du ministère des armées. En effet, face aux défis auxquels elle est confrontée, la France consolide son modèle d'armée professionnelle, sans faire appel à la conscription et en visant un nouveau modèle à l'horizon 2035, modèle qui rejoindra l'équilibre d'un réserviste pour deux militaires d'active.

Cette réserve rénovée, véritable force de complément, offrira une meilleure réponse opérationnelle aux menaces, tout en prenant en compte les attentes des volontaires et le désir d'engagement de nos concitoyens.

Pour parvenir à cet article 14 de la LPM, le cadencement des travaux s'est effectué en plusieurs étapes. Nous avons conduit six séances et nous nous sommes inspi-



Le général de corps d'armée (2s) Michel Delion, pilote du groupe de travail "Réserve militaire".

rés des bonnes pratiques listées dans le rapport parlementaire des députés Parigi et Blanchet pour ouvrir une adresse de contact, qui a permis de recueillir trois cents idées de la part de nos concitoyens. Un suivi des travaux a été porté à la connaissance des membres, à travers des courriels successifs et nous continuerons à le faire dans les semaines et mois à venir. Depuis le 9 janvier, nous avons poursuivi les travaux en interne via le Plan Réserves

2035 de l'état-major des armées (EMA) et en externe, à la fois en interministériel et vers la société civile.

Nous avons tiré de ces travaux un certain nombre (environ 120) de mesures emblématiques, et en particulier les éléments suivants :

- la révision des critères d'intégration, systématiquement ajustés à l'emploi prévu ;
- l'évolution des limites d'âge (désormais 70 ans et 72 ans pour les spécialistes) ;
- l'amélioration permanente du système d'information Réserviste Opérationnel Connecté (ROC).

Nous avons également traité « l'irritant principal », la relation entre les forces et les employeurs (publics et privés). Celle-ci est en cours d'amélioration, au sein d'une relation plus globale entre les armées, la gendarmerie et les employeurs, publics et privés. En ce qui concerne les entreprises, afin de couvrir tous les domaines au-delà des réserves (les blessés, les reconversions,

^[1] 6 groupes de travail se sont réunis à compter du 21 novembre 2022.

le mécénat...) l'EMA a lancé avec le Medef un manifeste # ProMiles.

L'impulsion nationale est en cours de déclinaison régionale et a vocation à devenir à terme locale, via les délégués militaires départementaux (DMD) et les commandants de formation. (...)

de l'économie de guerre. Ces réserves de compétences peuvent également s'illustrer par de nouvelles opportunités, comme au sein du Secrétariat général pour l'administration, pour le Service de la justice militaire, dont les derniers réservistes sont partis en 1999.

nationale est d'accompagner le doublement de la réserve, annoncé par le président de la République dans son discours aux armées le 13 juillet 2022. De plus, cette montée en puissance intervient dans un contexte géopolitique devenu incertain avec l'apparition d'un conflit armé aux

« La transformation de la Garde nationale est arrivée en 2022 à la fin d'un premier cycle (...) qui s'établit autour de trois pivots. (...) Le premier porte sur la politique partenariale [et] mobilise aujourd'hui toutes mes équipes. (...) Le deuxième a trait à la communication. Le troisième concerne l'alimentation de la réflexion stratégique de haut niveau. »

[GDI Gaspari, SGGN]

Les travaux du groupe de travail visent à obtenir le doublement des réservistes par deux sources d'approvisionnement : 25 000 nouveaux recrutés et 15 000 autres qui pourraient être issus du service national universel (SNU) et qui seraient financés par ailleurs.

Afin de rendre opérationnelle cette ambition politique, nous avons estimé un surcoût en Titre 2 (activité des réservistes) d'environ 500 millions d'euros, auquel s'ajoute un surcoût du même montant hors Titre 2 (budget nécessaire à l'entraînement, l'équipement et le soutien des réservistes).

Au total, le surcoût estimé à ce jour hors infrastructure est donc d'un milliard d'euros. Les fonds destinés à l'infrastructure sont essentiels car ils détermineront notre stratégie de recrutement des réservistes. (...)

Nous avons également l'ambition de créer une réserve de compétences, capable de renforcer les unités et les états-majors, dans des domaines émergents, dans l'emploi de nouvelles technologies ou la base industrielle et technologique de défense (BITD), pour répondre aux enjeux

Pour absorber cette surcharge mécanique de travail qui représente de manière contre-intuitive un investissement considérable de l'active au profit de la réserve, l'État-major des armées a décidé de créer une division « Cohésion nationale » avec des structures miroir au sein de chacune des armées, directions et services.

Dans les actions déjà menées auprès de l'interministériel et de la société civile, nous avons travaillé avec le référent Éducation de défense du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (...)

Auprès des entreprises, nous allons travailler également sur une clarification fiscale, à la fois sur la base légale d'une exonération pour les réservistes, mais aussi pour simplifier les déductions pour les entreprises, conformément à l'article 238 bis du code général des impôts.

Général de division Louis-Mathieu Gaspari :

Je fais le constat que la Garde nationale n'est ni connue, ni totalement reconnue et qu'elle a encore parfois du mal à trouver sa place dans l'écosystème des réserves. (...)

L'enjeu principal qui se pose à la Garde



© capture audition AN

Le général de division Louis-Mathieu Gaspari, secrétaire général de la Garde nationale depuis le 1^{er} août 2022.

frontières de l'Union européenne. Je fais référence à la guerre en Ukraine qui doit conduire à nous réinterroger sur notre modèle de réserve, au même titre que le modèle de notre armée d'active.

Jean-Michel Jacques, rapporteur : Certains réservistes [appartiennent] par exemple à plusieurs réserves. Comment envisagez-vous d'améliorer cette articulation ? Quels dispositifs pourraient être mis en place ? Par ailleurs, l'exercice Orion^[2]

« Afin de rendre opérationnelle cette ambition politique, (...) le surcoût estimé à ce jour hors infrastructure est donc d'un milliard d'euros. »

[Général (2S) Michel Delion]

^[2] Exercice majeur triennal des armées françaises (février-mai 2023).

« Je ne pense pas qu'il faille aller vers un rapprochement trop fort entre les DMD et les correspondants de la Garde nationale dans les territoires. En effet, la Garde nationale est une structure interarmées et interministérielle et lorsque j'évoque la réserve opérationnelle de la Garde nationale, je parle au nom du ministère des Armées mais aussi de celui de l'Intérieur. »

[GDI Gaspari, SGGN]

était utile à nos militaires et, (...) a en outre impliqué de nombreux réservistes. Quel est votre retour d'expérience sur ce sujet ?

GCA (2s) Michel Delion : (...) L'exercice Orion comportait quatre phases, dont la troisième traitait du politico-militaire et de l'articulation interministérielle en soutien à l'effort de combat, sous l'égide du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Dès le début de cet exercice, il a été constaté que certains « conflits » de mobi-

lisation pouvaient survenir, certains réservistes ayant à la fois plusieurs volontariats et exerçant parallèlement des emplois civils dont nous aurions besoin qu'ils les conservent au titre des opérateurs d'importance vitale (OIV) et des plans de continuité d'activités. L'exemple le plus typique concerne un réserviste policier municipal, sapeur-pompier volontaire et instructeur de secourisme qui, par bonne volonté, est capable de répondre à l'une ou l'autre des sollicitations.

Le SGDSN s'est saisi de ce sujet et va confier des travaux au secrétariat général de la Garde nationale pour voir comment harmoniser les différentes conditions de mobilisation, afin d'offrir un choix d'emploi en fonction de chaque type de crise. Il est particulièrement important de noter que les réserves ne se cordonnent pas entre elles mais avec leur propre armée active. Pour le moment, nous n'en sommes qu'au balbutiement de cette harmonisation des procédés de montée en puissance.

M. Christophe Blanchet, député : En termes de recrutement, la Garde nationale pourrait être l'objet qui recenserait celles et ceux qui voudraient s'engager un jour dans une réserve, alors que chacun a aujourd'hui tendance à travailler dans son silo. La Garde nationale ne pourrait-elle pas étendre son périmètre de communication aux autres styles de réserve ? Je rappelle ainsi qu'il existe quarante-sept réserves, qu'elles soient citoyennes, communales ou d'autres types.



Logo de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale.

GDI Louis-Mathieu Gaspari :

L'extension de son périmètre constitue effectivement une véritable question. L'article 1 du décret du 13 octobre 2016 portant création de la Garde nationale dispose que celle-ci concourt le cas échéant par la force des armes à la défense de la nation et à la sécurité de la population et du territoire.

L'incise « par la force des armes » cadre le périmètre de la Garde nationale. Cependant, même si celle-ci n'a que sept ans d'existence, elle progresse vers son âge de maturité et je suis persuadé qu'elle doit en priorité se consolider autour de ce qu'elle fait aujourd'hui.

Tant que nous n'aurons pas dépassé ce stade de consolidation, il me semble peu pertinent d'élargir son périmètre aussi rapidement.

Mme Anne Le Hénanff, députée : J'ai noté que 48% des réservistes sont issus des PME, soit un pourcentage très élevé. Parmi ces 48% figurent certainement des personnes travaillant dans des TPE ou des artisans. Doit-on y voir un effet de proximité avec soit des régiments, soit des forces de sécurité comme la gendarmerie, laquelle est présente sur tout le territoire ? Pour le dire autrement, y a-t-il une corrélation entre ces 48% et la présence militaire sur les territoires ?

Ma deuxième question concerne les facilités accordées aux employeurs. A-t-on tenu envisagé de tenir compte de la difficulté pour une PME ou TPE d'assumer

LA ROI EN CHIFFRES

Sept ans après sa création, la Garde nationale* c'est :

- 77 000 réservistes opérationnels de 1^{er} niveau (ROI) dont :
- 40 000 issus des huit composantes du MINARM (AdT, MN, AAE, services et directions) ;
- 37 000 issus des deux composantes du ministère de l'Intérieur (31 000 de la gendarmerie nationale et plus de 6 000 de la police nationale) ;
- chaque jour, près de 7 000 réservistes opérationnels des dix composantes de la Garde nationale sont engagés sur le territoire national (métropolitain ou ultramarin) ;
- un réserviste effectue en moyenne 30 jours de réserve par an ;
- 32% des ROI ont moins de 30 ans et 14% sont étudiants ;
- près d'un réserviste sur deux est un actif ;
- le taux de féminisation excède 21%.

* chiffres présentés par le GDI Gaspari, SGGN.

LA POLITIQUE PARTENARIALE

La politique partenariale se concrétise par la signature de conventions de partenariat entre le ministère des Armées (la Garde nationale) et les entreprises ou les collectivités.

Cela représente à ce jour* :

- plus de 900 conventions conclues, dont :
- 70% avec des entreprises (grands groupes, PME et ETI) dont seize entreprises du CAC 40 ;
- 27% avec les collectivités territoriales ;
- 3% avec le monde universitaire.

* chiffres présentés par le GDI Gaspari, SGGN

l'absence d'un salarié réserviste pour l'organisation de l'entreprise ? Est-il question de mettre en place des conventions différenciées et adaptées à l'environnement économique de ces pourvoyeurs de réservistes ?

GDI Louis-Mathieu Gaspari : Des petites entreprises s'engagent et soutiennent résolument la politique de réserve, ce qui est particulièrement admirable. Chacun accomplit les efforts qu'il pense pouvoir faire et tout est question d'équilibre.

De mon côté, j'ai à la fois besoin des grandes entreprises qui fournissent un grand nombre de réservistes, mais également des réservistes ancrées dans des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). (...)

Il faudrait peut-être nous mettre autour de la table avec les PME pour affiner la définition de leurs besoins en matière de compensation. À l'heure actuelle, des compensations fiscales sont accordées aux chefs d'entreprise lorsqu'ils maintiennent tout ou partie de la rémunération de leurs salariés qui viennent effectuer une période de réserve.

Le dispositif de RSE^[2] ne concerne quant à lui que les entreprises de plus grande taille, à partir de 250 ou 500 salariés, il me semble. Là aussi, nous devons trouver les bonnes mesures pour essayer d'attirer un

« Nous allons «réhabiliter» une instance, le Conseil supérieur de la réserve militaire, dont nous allons vraisemblablement toiletter les statuts. »

[Général (2S) Michel Delion]

nombre croissant de réservistes, ce qui nécessite encore du travail.

GCA (2s) Michel Delion : Le plan 2035 va profondément changer le recrutement des réservistes, qui sera centralisé par les différentes DRH d'armées. Hier, dans l'armée de Terre, le régiment recrutait, avec un effet local assez important.

À partir d'aujourd'hui, la direction des ressources humaines de l'armée de Terre et les centres d'information et de recrutement des forces armées vont recruter sur l'ensemble du territoire.

S'agissant des compensations, une conférence fiscale se déroulera bientôt. Nous souhaiterions assouplir les modalités de l'article 238 bis du code général des impôts, qui offre des déductions fiscales aux entreprises employant des réservistes.

Les grandes entreprises sont très actives mais il y a sans doute beaucoup à gagner pour les PME et les TPE, dont les seuils fis-



© Assemblée nationale

caux peuvent être plus importants. Il faudrait sans doute leur offrir une aide afin que les formulaires soient plus souples et plus accessibles.

M. Jean-Marie Fiévet, député : En France, il existe un seul régiment de réservistes, à Vincennes. Serait-il judicieux d'en créer un par région militaire ?

GCA (2s) Michel Delion : Ceci repose sur les futurs volontaires du territoire national, qui pourraient servir sur un contrat flexible de six à neuf mois. Le 24^e régiment d'infanterie en Île-de-France est capable de commander trois compagnies déployées pour l'exercice Orion. Dans les autres bassins d'emploi, cela sera sans doute plus difficile si nous ne disposons pas d'une ressource issue d'une phase d'engagement après le SNU.

M. Frank Giletti, député : Si la volonté d'augmentation des effectifs de réserve n'est pas nouvelle, sa concrétisation s'est toujours soldée par un échec. En effet, une massification induit nécessairement une réflexion autour des missions attribuées à cette nouvelle réserve massifiée.

GCA (2s) Michel Delion : Vous [indiquait] que la volonté d'augmentation des effectifs de réserve ne s'était pas traduite par des réalisations effectives. En 1868, la loi Niel, n'avait pas réussi à obtenir les jours d'activité nécessaires aux troupes de réserve. Deux plus tard, la France devait faire face à un drame national. Nous devons conserver cet exemple historique en mémoire. (...)

L'effort de doublement porte sur les réserves opérationnelles. Le véritable levier multiplicateur d'efficacité concerne les unités élémentaires. (...) En réalité, au-delà également des compléments individuels, le doublement de la réserve opérationnelle ne sera possible que si nous créons des unités de la taille de la flottille, de la section, de la compagnie et du bataillon. ■

Compte rendu de l'audition du 3 mai 2023, par la Commission de la défense nationale et des forces armées, de M. le général de division Louis-Mathieu Gaspari, secrétaire général de la Garde nationale et de M. le général de corps d'armée (2S) Michel Delion, pilote du groupe de travail "Réserve militaire", sur le projet de loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030.

ASSOCIATIONS NATIONALES

TEXTE : LE MÉDECIN EN CHEF (R) JEAN-PHILIPPE DURRIEU DUFAZA - PRÉSIDENT DE L'UNARÉFSSA-HUSSARDS BLANCS DE LA SANTÉ
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL UNOR OCCITANIE/MIDI-PYRÉNÉ

ARMÉE-NATION

LE TROPHÉE CIDAN POUR L'UNARÉFSSA

Le trophée Civisme et Défense 2023 de l'association CiDAN a été décerné aux Hussards blancs de la santé-UNARÉFSSA, l'Union nationale des réservistes formateurs du SSA.

Le trophée Civisme et Défense 2023 décerné par l'association CiDAN (Civisme Défense Armée Nation) a été attribué, le 13 avril au Sénat, à l'Union nationale des réservistes formateurs du SSA.

L'UNARÉFSSA est une association de réservistes engagés aux côtés du Service de santé des armées (SSA) dans le cadre de la formation duales et du rayonnement des armées.

Au service de la nation, les associations de réservistes du SSA travaillent sur le terrain pour enrichir un esprit de défense fort chez les étudiants en santé afin qu'ils contribuent à construire une société capable d'affronter des avenir incertains.

L'HONNEUR DE LA NATION

Remis par le sénateur Christian Cambon, président de la Commission des affaires étrangères, des armées et de la défense, Florence Smits, présidente du jury, et Jacques Tissier, président du CiDAN, le trophée Civisme et Défense 2023 récompense l'UNARÉFSSA pour son « initiative et proposition du projet des cadets de santé, au Service de santé des



De gauche à droite : vétérinaire chef des services (R) Bolnot (président UNVR), colonel Poisbeau (secrétaire général adjoint de la Garde nationale), M. Cambon (président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des armées du Sénat), médecin en chef (R) Durrieu DuFaza (président de l'UNARÉFSSA-Hussards blancs de la santé), Mme Artigalas (sénatrice des Hautes-Pyrénées), MGI Koulmann (directrice de la DFRI, menant la délégation du SSA), Pr Lerolles (représentant la conférence des doyens de médecine en charge de la mission des cadets), lieutenant-colonel (R) Ribatto (président de l'UNOR), médecin chef des services Prété (délégué aux réserves et conseiller réserves du SSA), médecin chef des services Colcombet (ancien délégué aux réserves et conseiller réserves du SSA), médecin principal (R) Peigne (mission cadets de santé du SSA).

armées et à la conférence des doyens en médecine. » De nombreuses autorités civiles et militaires étaient présentes dans les salons du Sénat pour témoigner de l'honneur de la nation envers ses associations engagées dans le lien armée-nation, mais aussi de la confiance des armées envers ses réservistes, un levier important dans la résilience nationale.

AFFRONTER DES MENACES POLYMORPHES

Depuis la fin du service national en 1995, les étudiants de santé, de toutes les filières n'ont plus de contact avec les expertises militaires. Par ailleurs, la professionnalisation des armées ont été à la base d'une perte des transferts des savoir-faire militaires dans les pratiques civiles mais aussi

LE LIEN ENTRE LES ARMÉES ET LES CITOYENS



L'association CiDAN (Civisme Défense Armée Nation), reconnue officiellement d'intérêt général, a été créée en 1999 par l'amiral Pierre Lacoste (ex-directeur général de la Sécurité extérieure), dans

le but principal de maintenir le lien entre les forces armées et les citoyens après la suspension du service national.

Ouverte à tous les horizons professionnels, aux cadres comme aux employés, du privé et du secteur public, elle comprend cependant un très grand nombre de réservistes – en particulier des enseignants de l'Éducation nationale – liens armées-nation naturels par vocation.

Les activités sont menées d'abord au niveau régional par des délégués, dans un mode décentralisé et de manière très diversifiée. Au niveau national, l'activité historique et prestigieuse est le trophée "Civisme et Défense", remis en alternance au Sénat et à l'Assemblée nationale. CiDAN est également présente au niveau européen, par la remise du prix "Civisme, sécurité et défense" lors de la conférence de sécurité de Berlin, événement de portée mondiale.

Pour en savoir plus : www.cidan.org, ou bien : contact@cidan.org

dans l'extinction de visibilité des armées en termes d'attractivité professionnelle.

En 2012, la résurgence des attaques terroristes au milieu de nos familles a montré l'indispensable nécessité de l'application et de l'enseignement d'une médecine opérationnelle faisant appel aux expertises militaires du SSA éprouvées en OPEX.

De 2020 à 2021 la crise sanitaire du COVID 19 a démontré l'importance de la mutualisation des savoir-faire entre les acteurs sanitaires civils et militaires sur le territoire. Actuellement la guerre en Ukraine impose que le territoire européen soit prêt à faire face à un conflit de haute intensité avec une obligation d'en préparer les futurs acteurs de santé.

Ces menaces polymorphes ont fait apparaître rapidement que cette absence de diffusion homogène des savoir-faire en santé militaire au sein du territoire pose un problème dans le potentiel de résilience national.

LA CRÉATION DES CADETS DE SANTÉ

Les réservistes opérationnels ont par nature la connaissance des expertises des armées et vivent au quotidien les besoins de la nation. C'est donc par le biais de l'UNARéFSSA qu'est née l'idée de proposer nationalement aux futurs praticiens un par-



cours coordonné de formation à la santé militaire avec une validation à l'issue.

Ainsi il est vite apparu que l'actuelle réforme nationale des études médicales était l'opportunité pour intégrer cette démarche de formation collaborative. L'UNARéFSSA a pris l'initiative en juin 2019 de proposer à la Direction centrale du Service de santé des armées la création des cadets de santé du SSA.

UN PROTOCOLE D'ACCORD EN 2021

La Direction centrale du SSA a mis en place dès septembre 2019 un comité de pilotage national, intégrant les initiateurs réservistes et d'active, sous l'égide de la DFRI (Direction de la formation, de l'innovation et de la recherche) avec pour mission de travailler avec la conférence des doyens en médecine afin de « *mettre en place et mettre en œuvre les cadets de santé* ».

Cette mission a abouti au protocole d'accord interministériel (SSA, MINSAN et MES-

RI) signé le 1^{er} juillet 2021 portant sur la formation en santé des armées des étudiants en santé et sur le parcours des cadets de santé du SSA, « *un étudiant à temps plein, un militaire à temps partiel, un acteur de santé en devenir* ».

VERS UNE GÉNÉRALISATION

Depuis cette date, une phase expérimentale pour le 2^e cycle est en cours au sein du SSA et des huit universités pilotes (Toulouse, Angers, Lille, Lyon-est, Paris-sud, Montpellier, Aix-Marseille, Nancy). L'engagement est exceptionnel au sein des promotions avec des sélections difficiles parmi les nombreux candidats voulant intégrer le parcours des cadets de santé.

La généralisation planifiée à toutes les facultés du territoire et l'arrivée prochaine en 3^e cycle des premiers cadets de santé sont des enjeux majeurs pour la mission.

En effet, la force de ce projet est de proposer à de futurs professionnels de santé d'être mieux formés aux expertises militaires afin d'être meilleurs aux côtés de nos familles mais aussi d'être mieux à même d'intégrer directement les armées par un engagement de réserviste, voire un recrutement dans l'active.

DES RÉSERVISTES FORCES DE PROPOSITION

Ainsi nous pouvons voir que le réserviste engagé au sein de nos armées, peut aussi être force de proposition et lien incomparable avec la nation grâce aux associations de réservistes. La confiance des armées envers ses associations et leur maillage territorial, participent à la colonne vertébrale de ce lien armée-nation qui structure notre esprit de défense.

Les conventions, axées sur la promotion des cadets de santé, signées en 2020 entre l'UNARéFSSA, l'UNOR, la Garde nationale et la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH), montrent l'efficacité des mutualisations stratégiques à des fins d'information et de rayonnement. C'est donc à la fois une action d'avenir sur la jeunesse mais aussi une méthode collaborative transversale qui sont validées et honorées par ce trophée Civisme et Défense 2023. ■



ENGAGÉS AUX CÔTÉS DE CEUX QUI FONT TRIOMPHER LE COLLECTIF.



Soutien historique du rugby français depuis plus de 35 ans, GMF s'engage

en tant que Sponsor et Assureur Officiel de la Coupe du Monde de Rugby 2023.



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF
ASSURÉMENT HUMAIN

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense



LOCAL

UN CONSEIL DE RÉGION TRÈS POSITIF

Le conseil de la région Pays de la Loire de l'UNOR s'est tenu le 22 avril dernier à Loire-Authion (49).

Marquant de sa présence le conseil de région, le président national de l'UNOR, le LCL (R) Philippe Ribatto, a souligné la qualité du travail effectué par les associations territoriales qui ont pleinement nourri les échanges lors des groupes de travail consacrés à la réserve, initiés par le ministre des Armées ainsi que les chefs d'états-majors : « Vous êtes de ceux qui ont répondu présents avec des propositions concrètes de nature à résoudre nombre de problématiques liées à la réserve ».

Le président Ribatto a rappelé que « l'objectif du chef de l'État est de doubler la réserve opérationnelle ». L'accent est mis sur le statut du réserviste qui doit être amélioré :

- sa gestion par les ressources humaines des Armées sera plus adaptée à la vie civile du militaire à temps partiel ;
- son statut juridique le protégera avec une nouvelle loi en préparation ;
- son parcours militaire deviendra plus attractif en parallèle avec l'active.

DE NOMBREUSES ACTIVITÉS

Les responsables des AOR ont pour leur part rappelé les multiples activités menées en Pays de la Loire : challenges de tir, soutiens au maintien en condition opérationnelle, mise en place de référents défenses au sein de l'enseignement supérieur, organisation et participation aux rallyes citoyens orientés sur la défense et la sécurité avec un focus en Mayenne, missions d'intérêt général offertes aux jeunes du SNU à Angers, accueil d'offi-



Le drapeau à l'AOR de Mayenne porté par son président, le CV (H) Michel Liébert.

ciers étrangers au sein des Écoles militaires à Saumur, relations avec les DMD, la gendarmerie en Vendée, récréation d'une nouvelle AOR en Loire-Atlantique, visites mémorielles, etc.

Les AOR en région des Pays de la Loire reflètent bien le tissu socio-professionnel de ses habitants avec une grande diversité d'initiatives locales pour former une unité territoriale ligérienne forte et dynamique.

Il est à noter une réflexion tout à fait pertinente du MP (R) Laurent Albert, président des sous-officiers et officiers marins de l'UNOR Anjou, sur la nécessité de faire évoluer la vocation de l'UNOR à fédérer la totalité des réservistes, quel que soit leur grade, arme, statut, spécialité, en mettant en avant le terme « organisations » dans l'acronyme UNOR.

LE DRAPEAU À L'AOR DE MAYENNE

Cette rencontre avec le président national de l'UNOR a été en point d'orgue également l'occasion de remettre le drapeau à l'AOR de Mayenne entre les mains de son président, le CV (H) Michel Liébert.

Ce drapeau accompagnera désormais l'association dans les manifestations qu'elle organise à destination des jeunes tels que la formation des cadets de la gendarmerie de Mayenne ou le rallye citoyen des lycées du 53, pour ne citer que les principales.

Enfin, le président Ribatto a remis la médaille du centenaire de l'UNOR au LCL (R) Le Bihan pour le travail considérable fourni ces dernières années au profit de l'association, tant au niveau local que national. ■



ARMÉE-NATION

DÉVELOPPER COHÉSION ET SENS DE L'ENGAGEMENT

Le 2^e Rallye citoyen des lycées du Maine-et-Loire s'est tenu début avril aux Écoles militaires de Saumur (EMS). Il a rassemblé plus de 80 lycéens vraiment enthousiastes.

Après le Rallye collégien, la délégation militaire départementale du Maine-et-Loire a organisé un Rallye des lycées en avril dernier.

Cette manifestation était dirigée, dans le cadre de leurs ESR, par le commandant (R) Strozik et le capitaine (R) Brard.

DÉVELOPPER COHÉSION ET SENS DE L'ENGAGEMENT

Les équipes mixtes à parité de lycéens et lycéennes sont venues de tout le département. Pas moins de 80 jeunes des lycées Bourg-Chevreau (Segré-en-Anjou), Ludovic Ménard (Trélazé), Notre-Dame (La Salle de Vihiers), Europe Robert Schuman (Cholet), Henri Dunant (Angers), Champ Blanc (Le Longeron), Duplessis-Mornay (Saumur), Saint Louis (Saumur), accompagnés des jeunes de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) de Combrée, et renforcés d'un militaire, souvent réserviste, ont participé à deux jours d'activités citoyennes et militaro-ludiques.

L'objectif de ce rallye était de développer la cohésion et le sens de l'engagement citoyen, quel qu'il soit, et de faire décou-



Les autorités de gauche à droite : capitaine Geslin (gendarmerie Saumur), Noël Néron (ville de Saumur, correspondant Défense), M. Vesnier (ONACVVG), Joël Ghienne (ANMONM 49), colonel Lemaire (EMS), Benoit Dechambre (DASEN), Mme Engel (IHEDN), capitaine Roudaut (UNOR Anjou), colonel Caillaud (DMD 49).

Après la perception du paquetage, les lycéens et leurs professeurs ont pu assister à une conférence consacrée au colonel Arnaud Beltrame. Le soir venu, tous les participants ont été logés dans un casernement militaire et se sont familiarisés avec les rations de combats françaises : une mise en ambiance et une découverte pour tous avant de participer à onze épreuves durant la journée du jeudi.

mur, ont proposé avec enthousiasme l'aide de leurs associations territoriales. L'UNOR Anjou comprenait des réservistes opérationnels de tous grades, et des civils œuvrant pour la Défense (correspondants défense, avocat...). L'OAR Saumur comprenait quant à elle essentiellement des officiers supérieurs honoraires, en retraite ou de la réserve citoyenne.

« *Fier de moi et aussi très fatigué !* »

vrir les armées. Ce fut aussi l'occasion de souligner l'importance de l'action mémorielle et de l'engagement citoyen, notamment à travers les sapeurs-pompiers ou la réserve.

UN BEL ÉVENTAIL DE COMPÉTENCES

Le capitaine (R) Roudaut, président de l'AOR UNOR Anjou et le colonel (RC) François Semur président de l'AOR Sau-

Le travail commun des deux associations a permis d'avoir les compétences indispensables pour proposer cinq ateliers dynamiques, attendus par les lycéens et la DMD.



Les lycéens s'exercent au brancardage de combat.

ÉPREUVES DE RÉFLEXION, PARCOURS, SECOURISME, TIR...

Des épreuves de réflexions ont été concoctées par l'Office national des anciens combattants, le CIRFA Air et le Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ), sous forme de jeux de plateau et d'énigmes.

le DMD aux côtés de Benoit Dechambre, directeur académique des services de l'Éducation, ont félicité les gagnants.

Tous les participants se sont entièrement donnés et ont également gagné en faisant vivre la devise du rallye « *S'engager pour avancer* ». Le lycée Bourg-Chevreau (Segré-en-Anjou) a remporté le 1^{er} prix. Il a été rejoint sur le podium par le lycée Champ Blanc (Le Longeron), et le lycée Europe Robert Schuman (Cholet), se classant respectivement 2^e et 3^e.

LES AOR EN FACILITATEURS

Les AOR ont agi en facilitateurs. Si c'est une réussite pour les établissements scolaires, certains éléments d'organisations peuvent questionner sur la pérennité de la présence des AOR et des réservistes pour l'année prochaine.

Le concours à l'organisation de rallyes citoyens en est un des piliers. La construction de cette relation nécessite une connaissance mutuelle et du temps. Les conventions nationales aident localement les associations à proposer des activités sur des secteurs peu investis du lien armée-nation, et à gagner du temps pour ouvrir le champ des activités possibles.

EN PROJET, UN RALLYE RAID

L'UNOR Anjou prépare déjà un rallye Raid qui se tiendra les 28 et 29 octobre 2023. Il est destiné aux étudiants, aux référents enseignement de défense et de sécurité (REDS), aux réservistes, et à une mission d'intérêt général (MIG) du SNU.

Cette activité répond pleinement aux buts de notre association en contribuant à la découverte des réserves, au rayonnement

« Incroyable ! Cohésion d'équipe au top et on apprend à mieux connaître des personnes de son propre établissement. On apprend aussi à se connaître soi-même »
« Très heureuse d'avoir participé à ce rallye, c'était une superbe expérience. »

L'UNOR Anjou et l'AOR Saumur ont sous la direction du lieutenant-colonel (R) Le Bihan, soumis les équipes à des épreuves physiques. Les bénévoles des AOR animaient ainsi les parcours d'obstacles, la tyrolienne et le pont de singe, le brancardage et le secourisme, le tir au laser.

Enfin, l'identification de la flotte aéronavale était aussi proposée grâce à l'enseigne de vaisseau (R) Morandi, tout spécialement venu de la Préparation militaire Marine Kieffer et réserviste de la Marine nationale.

Le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire et le SDIS 49 n'étaient pas en reste avec les épreuves de sélections des concours d'entrée, qui ont fait monter le rythme cardiaque de nombreux lycéens.

Une note citoyenne reposait sur la solidarité et l'engagement des équipes dans les épreuves. Elle était aussi importante que la note de chacune des épreuves.

LE LYCÉE BOURG-CHEVREAU SUR LA PREMIÈRE MARCHÉ

Le colonel Lemaire, représentant les Écoles militaires de Saumur, ainsi que le lieutenant-colonel Caillaud représentant

À l'instar, du Rallye des collégiens où l'association a construit le parcours et plus de la moitié des ateliers en 2016, ce dernier tourne en autonomie et l'AOR n'est plus sollicité. La rotation rapide de deux à ans des DMD, de leurs adjoints, des commandants de groupement de gendarmerie, nécessite à chaque changement, souvent en tiroir, de reconstruire une relation de confiance.

de la Défense, et au recrutement pour les armées et forces de sécurité intérieures. Elle s'effectuera dans le cadre des JNR et, à travers l'organisation de cette activité avec des partenariats et l'ouverture aux civils, militaires du rang et sous-officiers, de nouveaux membres rajeuniront et assureront la pérennité de l'association. ■

Pour contacter l'association : contact@UNORanjou.fr



Remise du 1^{er} prix aux élèves du lycée Bourg-Chevreau par le colonel Lemaire, représentant les Écoles militaires de Saumur (EMS).

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

TEXTE : LIEUTENANT-COLONEL (R) NOËL MILLAIRE - PRÉSIDENT DE L'UORRM



CONVIVIALITÉ

NUIT DES OFFICIERS INTERNATIONALE

Plus de 300 convives se sont déplacés le 25 mars dernier pour participer à la nouvelle édition de la Nuit des officiers organisée par l'UORRM.

À l'invitation de l'Union des officiers de réserve de la région de Mulhouse (UORRM), plus de 300 invités ont répondu présents en se réunissant dans la salle de spectacle du Palais Beau-Bourg de Blotzheim (68). Cette salle avait été décorée cette année sur le thème des ordres nationaux et de la Médaille militaire.

DES ENTRÉES EN FANFARE

Après l'hymne national et les salutations à tous les convives du lieutenant-colonel (R) Noël Millaire, président de l'UORRM, le M/C Georges-Fabrice Blum excusa Monsieur le ministre Becht puis le général Leroux salua les convives.

Enfin, chacun eut une pensée pour le gendarme Arnaud Blanc tué en Guyane lors d'une opération de lutte contre l'orpaillage clandestin. Monsieur Jean-Marie Bockel a conclu ces salutations.

Nos voisins allemands étaient emmenés par le Président Orzschig, du *Kreisgruppe Baden Süd West*. Du côté suisse, on nota une forte participation de la société des officiers de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. L'arrivée en salle des autorités s'est effectuée au son de l'harmonie fanfare de Bruebach.

LES HAUTES AUTORITÉS CIVILES ET MILITAIRES

Parmi les invités d'honneur, on notait la présence de nombreuses personnalités du monde civil haut-rhinois : les sénateurs Ludovic Haye et Christian Klinger,



La fanfare harmonie de Bruebach a animé la Nuit des officiers 2023.

les député(e)s du Haut-Rhin, Charlotte Goetschy-Bolognese, Hubert Ott, Raphaël Schellenberger, la vice-présidente du Conseil régional Christèle Willer, le conseiller d'Alsace Thomas Zeller, le conseiller du ministre Becht, le M/C Georges-Fabrice Blum, le président de l'association Solidarité Défense et ancien ministre Jean-Marie Bockel, le maire de Mulhouse Michèle Lutz, le maire de Blotzheim Jean-Paul Meyer.

Les autorités militaires étaient représentées par le général Jean-Philippe Leroux, commandant la brigade franco-allemande (BFA), et le lieutenant-colonel (TA) Jean-Baptiste Angot, commandant en second du BCS de la BFA.

On notait la présence d'anciens du 57^e Régiment de transmissions, dernier régiment de la garnison de Mulhouse et

notamment la présence des généraux (2s) Desvignes et Muller ainsi que du général Klink président des Amis de la BFA.

Du côté associatif, les trois présidents des sections départementales de la Légion d'honneur (COL (er) Denis Eymann), de la Médaille militaire (M. Bernard Just) et de l'Ordre national du Mérite (Mme Danielle Griffanti) étaient aussi présents.

ORCHESTRES ET DÎNER

Place fut ensuite laissée à quelques séquences d'animation de l'harmonie fanfare de Bruebach qui devait ravir tous les invités de la soirée.

Le repas servi par un traiteur et l'orchestre de danse Collin's Orchestra emmenèrent ensuite tous les convives jusqu'à une heure avancée de la nuit. ■



ARMÉE-NATION

LA 20^e ÉDITION DU RALLYE DES LYCÉENS

La 20^e édition du Rallye des lycéens organisée par l'UORRM s'est tenue à Müllheim (Allemagne) le 13 mai dernier.

À l'initiative de l'Union des officiers de réserve de la région de Mulhouse (UORRM), la 20^e édition du Rallye des lycéens a rassemblé 114 élèves de classes de première, issus de quatorze lycées du sud du Haut-Rhin.

Après le contrôle des inscriptions, chacun des lycéens a perçu un treillis, un sac de combat garni de deux repas froids offerts par le GSBdD de Strasbourg-Hague-nau-Colmar-Meyenheim pour le déjeuner du binôme.

Dix groupes de six binômes ont été constitués, emmenés par dix chefs de groupe réservistes issus du 152^eRI, du Régiment de Marche du Tchad (RMT), du Bataillon de commandement et de soutien (BCS) de la Brigade franco-allemande (BFA), unité qui accueillait le rallye cette année.

DIX ATELIERS

Le BCS a mis à disposition deux cars afin de transporter les participants à la Robert Schuman Kaserne de Müllheim (Allemagne) afin de participer aux dix ateliers



Les dix ateliers mêlaient le statique et le dynamique.



Les lycées vainqueurs en présence du sénateur Haye (écharpe tricolore) et du maire adjoint Paul Quin (au centre).

constituant le rallye : un parcours d'obstacles, une présentation de l'armement du groupe de combat d'infanterie, un parcours avec intensificateur de lumière, un atelier Mémoire, la découverte de la Marine nationale, un parcours de préparation physique opérationnelle, une présentation des matériels d'intervention de la gendarmerie et des carrières en gendarmerie, une information sur les carrières militaires, un atelier de secourisme, une présentation des matériels roulants.

EN PRÉSENCE DES AUTORITÉS

Cette journée a mobilisé 18 militaires d'active, 43 réservistes opérationnels et trois réservistes citoyens, 27 membres honoraires, trois d'autres associations ainsi que onze civils dont six épouses.

Après une journée bien remplie, tous les participants et l'encadrement, ainsi que les enseignants et familles se sont retrouvés au centre Wallach (Mulhouse-Riedisheim)

pour la cérémonie des récompenses et partager un moment de convivialité offert par la ville de Mulhouse.

Nous ont fait l'honneur de leur présence : le sénateur Haye, M. Quin adjoint de la ville de Mulhouse, le CNE Viale, représentant le chef de corps du RMT, le COL de Sorbier de Pognadoresse, le CNE Le Gluher, représentant le COL Jeaux, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, le LCL Busuttil, DMD adjoint, représentant le COL Luisetti chef de corps du 15.2, le LCL Ciechowski représentant le COL Angot, commandant en second du BCS.

Nous adressons nos vifs remerciements aux lycéens participants, aux acteurs et organisateurs, à la ville de Mulhouse et aux formations militaires qui nous ont soutenu, en particulier le BCS, ainsi qu'aux généreux donateurs de récompenses dont l'ONACVG de Colmar. ■

Tous les résultats sur notre site : www.uorrm.fr

RENCONTRE AVEC UNE REPORTER DE GUERRE

« ÊTRE EN PREMIÈRE LIGNE EST VÉRITABLEMENT STRESSANT »

Bien connue du grand public, la grande reporter Dorothée Olliéric nous a reçus pour échanger sur son métier et ses ouvrages. Elle revient d'Ukraine et après quelques semaines en France, elle devrait une fois de plus repartir sur le front des hostilités.

Qui êtes-vous ? Quel est votre formation ?

Je suis avant tout et depuis plus de 25 ans sur les différents terrains de guerre que notre planète a connus et connaît encore. Après une scolarité à la faculté de lettres de Nantes où j'ai décroché une licence en langues étrangères appliquées en espagnol (LV1) et en anglais (LV2), j'ai intégré l'Institut pratique du journalisme à Paris. C'est ce qui m'a permis d'effectuer un stage d'un mois à France 2.

L'un de mes professeurs de l'IPJ, Thierry Gilardi^[1], m'avait conseillée la télévision alors même que ce média ne m'attirait que dans la mesure où je souhaitais rejoindre La Cinq lancée par Silvio Berlusconi et Jérôme Seydoux, à la grande époque de Guillaume Durand !

En effet, quand la guerre du golfe a éclaté, elle avait mis des moyens extraordinaires pour les journalistes afin de couvrir ce conflit. Finalement ce stage d'un mois au service d'informations générales s'est éternisé et je suis restée.

Deux ans plus tard, j'ai rejoint le service politique étrangère, là encore pour une durée déterminée. C'était l'été et je ne devais y rester que deux mois. Il n'y avait que des baroudeurs, des « vieux de la vieille », selon la formule consacrée : Jean-Marc Illouz,



Dorothée Olliéric lors d'un reportage en Afghanistan.

^[1] Thierry Gilardi (1958-2008) était journaliste sportif.

Jérôme Bony, etc. J'étais l'une des rares femmes (il y avait Martine Laroche-Joubert) et aussi la plus jeune.

J'étais affectée aux commentaires sur images. J'aurais dû partir en septembre mais finalement, pour mon plus grand bonheur, je suis restée.

Vous souvenez-vous de votre premier reportage de guerre ?

Oui c'était en novembre 1992. Un jour Philippe Rochot, qui était chef de service, vient me voir et me demande si ça ne me gêne pas de partir très rapidement (sous 24 heures) au Cambodge pour suivre les Casques Bleus français. C'était les légionnaires du 2^e REI appartenant à la 6^e DLB de Nîmes qui allaient sous le drapeau onusien remplacer les hommes de la 11^e DP de Toulouse. Ils y servaient depuis six mois. J'étais aux anges !

Je suis donc partie avec 350 d'entre eux pendant quinze jours. Nous avons survolé en hélicoptère la jungle. Nous nous sommes fait tirer dessus. À certains égards, l'ambiance rappelait celle des films de guerre que l'on voit au cinéma. Mais ce n'était pas la guerre à proprement parler. Cependant, la tension était palpable, nous basculions dans un autre monde. Pendant ces quinze jours, les légionnaires étaient aux petits soins avec moi ! J'en garde un excellent souvenir.

D'où vous vient cette passion pour le reportage de guerre ?

J'ai toujours voulu connaître la vie sous d'autres angles et j'ai toujours voulu aller plus loin. La plage, le tourisme... très peu pour moi. Il me fallait de l'action et d'autres horizons. Quand une de mes amies m'a proposé d'aller passer quelques temps au Chili, j'ai dit banco. J'y suis restée trois mois en 1986 avant d'y repartir en juillet 1989, en plein referendum pour décider de la prolongation au pouvoir jusqu'en 1997 du général Augusto Pinochet.

À cette époque, j'avais une simple carte de correspondant de presse de *L'Éclair*^[2] barrée bleu-blanc-rouge. C'est ce qui m'a permis, avec un ami photographe, de rencontrer Pinochet et de l'interviewer. Nous avons voulu vendre le reportage au *Figaro Magazine*. Finalement, ça ne s'est pas fait, à cause de la chute du mur de Berlin qui faisait alors la une de l'actualité !

C'est la mission au Cambodge qui m'a conforté dans ma passion pour le terrain pour être au plus près de l'action et de participer, modestement, à l'écriture de l'Histoire. L'élément déclencheur a sans doute été de visiter le temple d'Angkor alors qu'il était miné et qu'il n'y avait que peu de soldats et bien sûr aucun touriste.

Êtes-vous attirée par le danger ?

Absolument pas. Cela étant, je suis prudente. Avant d'avoir des enfants, je n'avais pas peur de l'inconnu. Quand on a 20 ans, on se sent immortel. Quand j'ai eu mes enfants à 34 et 36 ans, j'ai vu la vie différemment et me suis surprise à avoir des nœuds à l'estomac, à nourrir plus d'appréhension.



© DR

Dorothee Ollieric en Ukraine.

Être en charge de famille modifie la vision des choses avec cette question « *Et si je ne revenais pas ?* »

À cette appréhension se mêle le sentiment de la culpabilité. Je fais donc le nécessaire pour que tout se passe bien et je poursuis ma mission d'informer malgré les risques que j'estime mesurés.

Vous revenez d'Ukraine. Est-ce de plus en plus compliqué de couvrir la guerre au front ?

Oui. C'est devenu un vrai périple. Mon équipe et moi sommes en contact permanent avec l'État-major ukrainien, l'un des officiers en charge de la communication nous propose de nous rendre sur l'une des positions d'artillerie à 6 km du centre de Bakhmout. Il nous avertit que cette position est prise sous un déluge d'obus et qu'il faut attendre le feu vert des officiers généraux pour y aller.

Une fois que nous l'avons, nous nous rendons sur place, toujours accompagnés. Il nous faut traverser des champs à découvert. Comme les militaires, nous avons un gilet par balles, un casque lourd et notre équipement professionnel. En plus, j'ai mon sac personnel qui ne me quitte jamais.

Nous sommes surveillés par des drones russes qui recherchent les mouvements des troupes et les positions ukrainiennes. On comprend mieux ce que ressentent les militaires. Plus encore parce que nous avons eu droit à un véritable festival d'obus.

^[2] Un journal racheté et fusionné depuis à *Presse-Océan*.

Êtes-vous inquiète dans telles situations ?

Être en première ligne est véritablement stressant. Mais nous journalistes n'y passons que trois heures, contrairement aux soldats qui restent des jours, voire des mois. Notre métier et notre mission sont de raconter ce que vivent les autres. Nous reprenons le dessus et l'inquiétude disparaît par intermittence. Ce sont ces moments forts que nous essayons de transmettre.

Quand l'équipe et moi revenons sur les lignes arrières, nous avons surtout une pensée pour ceux qui sont restés au front. Beaucoup y laissent leur vie.

Avez-vous suivi la formation du Centre national d'entraînement commando de Collioure^[3] ?

Non. J'ai été inscrite à deux ou trois reprises mais à chaque fois j'ai dû annuler pour cause de mission à l'étranger. Cela étant, je dois y aller en juin. Je pense qu'il y a toujours deux ou trois trucs à apprendre. Mes nombreuses missions m'ont, je pense, assez bien préparée à ce type de terrain.

En août 2013, alors que je réalisais un reportage au Caire pour couvrir les suites du coup d'État qui avait eu lieu le 3 juillet, en particulier le massacre de la Place Rabia-El-Adaouia qui a fait, selon les sources entre 650 et 2 600 morts, mon équipe et moi nous sommes faits molester par des manifestants. Puis nous avons été exfiltrés par des militaires avant de subir un simulacre d'exécution de la part des membres des services secrets égyptiens.

Je pense, pour m'être renseignée sur le déroulé du stage de Collioure, que c'est à ce type de situations auxquelles nous devrions être confrontés. Par ailleurs, comme les militaires d'active et de réserve, j'ai eu droit à des cours de premiers secours au combat délivrés par les militaires anglais.

À Collioure, je souhaite pouvoir échanger avec des experts qui me prodigueront des conseils sur les déplacements notamment sur la ligne de front et les limites à ne pas dépasser ; comme une piqûre de rappel !

Vous et votre équipe, êtes-vous briefés avant de partir en mission ?

Quand j'ai commencé dans le métier, il n'y avait aucune réunion d'information avant le départ et aucun débriefing au retour. Ce fut notamment le cas quand je suis allée au Rwanda où j'ai vu les pires horreurs que l'on puisse imaginer.

Cela fait seulement une douzaine d'années que l'on se soucie de l'état psychologique des reporters de guerre. J'avoue que je n'ai jamais ressenti le besoin d'aller voir un psychologue. Quand on part, on fait un « travel itinéraire ». En gros, on planifie la mission en donnant à la rédaction les dates et lieux où l'on va se rendre.

Nous ne partons jamais sans notre téléphone satellitaire, ni sans savoir où nous allons mettre les pieds. Les militaires ont leur

« Country book », nous avons aussi le nôtre. Nous disposons aussi d'un tracker qui permet de nous suivre et de nous retrouver le cas échéant.

Vous allez et revenez souvent sur les mêmes théâtres d'opération. Comment faites-vous pour ne pas vous répéter ?

Il est vrai que mes équipes et moi avons couverts de nombreuses fois plusieurs conflits en ex-Yougoslavie, en Afrique, en Afghanistan et récemment en Ukraine. Depuis le début du conflit en février 2022, j'ai passé douze semaines en Ukraine, ce qui équivaut presque à une Opex de quatre mois ! C'est vrai qu'on se creuse la tête pour trouver de nouveaux angles à chaque fois : ça peut être la condition des femmes, les problèmes d'alimentation, les déminages de zones...

Parfois, nous partons avec une idée prédéterminée mais une fois sur place, ça ne fonctionne pas toujours. Ce que l'on recherche, c'est la nouveauté, ce que les confrères n'ont pas encore traité.

En Ukraine, en 2022, j'ai pu assister au mariage d'un couple d'ukrainiens qui voulaient régulariser leur situation par rapport à leurs enfants, avant d'aller se battre près du front. Un homme et une femme tous deux engagés. J'ai retrouvé le couple un an plus tard. Tous les deux étaient encore en vie.

Dans ce métier, nous vivons des moments forts et aussi des soirées assez surréalistes comme lors d'un réveillon de Noël à Sarajevo ou un 31 décembre avec le ministre des Armées sur un théâtre d'opération, auprès des troupes, comme au Mali.

Quelles sont vos relations avec l'État-major des armées ?

C'est avant tout une relation de confiance qui s'est nourrie au fil des reportages et qui me permet maintenant de savoir pousser les limites au maximum. Je me souviens par exemple qu'il ne fallait pas employer le mot « guerre » quand nous étions au Mali. Ce qui pour moi était une ineptie car c'était le vécu du théâtre et celui de tous les militaires, hommes ou femmes.

L'officier communication m'avait averti : « Non, tu ne peux pas utiliser ce terme ». Finalement, c'est passé ! On a parfois le sentiment de jouer avec eux au chat et à la souris quand on essaye de parler de façon plus libre avec un soldat.

Parfois, je dois flouter un militaire pour des raisons de sécurité, ce que je fais évidemment sans problème quand il s'agit d'un opérateur des forces spéciales, de toute façon la loi m'y oblige ! Les FS demandent à être « désilhouettés » pour préserver leur anonymat.

Compte-tenu de votre expérience, et notamment de vos reportages à proximité d'autres unités étrangères, quel regard portez-vous sur l'armée française ?

Je crois qu'elle mériterait de montrer un peu plus ce qu'elle fait et ce qu'elle fait bien. Au cours de mes expéditions, j'ai souvent

^[3] Formation organisée par la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DlCoD) au profit des journalistes appelés à effectuer des reportages en zone de guerre.



Dorothée Olliéric au cours d'un reportage au Mali.

eu le sentiment que l'on essayait de contrôler mon reportage en mettant en avant la nécessité de protéger les équipes de journalistes. La sécurité ne reste qu'un prétexte.

Au Mali, nous avons accompagné une section qui partait combattre des djihadistes. Nous sommes partis à deux heures du matin, avons pas mal roulé puis à 5 km du point de rencontre, on nous a mis dans le VAB sanitaire et on nous a demandé d'attendre le feu vert parce que c'était paraît-il « trop dangereux ». Finalement il ne s'est rien passé. J'étais très en colère. Plus encore quand on voit la manière dont les journalistes américains accompagnaient les soldats au front pendant la guerre du Vietnam. Je ne suis pas là pour faire des ronds dans le désert.

Lors de la reprise de l'Afghanistan par les Talibans en août 2021, j'ai demandé à accompagner les forces armées françaises qui s'occupaient d'évacuer les Français de Kaboul, lors de l'opération *Apagan*. Elles ont refusé de m'embarquer sur les avions qui faisaient la navette pour exfiltrer les Français de la capitale afghane. J'ai pris une autre voie et j'ai mis huit jours à rentrer en Afghanistan, par le Pakistan pour faire mon métier.

Pour résumer le fond de ma pensée, l'État-major français est parfois beaucoup trop frileux.

L'armée française a-t-elle changé de regard sur les femmes ?

Oui, elle a beaucoup changé. Je le vois aux parcours des femmes que j'ai interrogées pour mon ouvrage *La Guerre au féminin*^[4].

Bien entendu, il reste encore un fond de machisme, de sexisme dans certaines unités. Des cas de harcèlements subsistent ici ou là. Mais les mentalités ont évolué, surtout après la mise en place des cellules Thémis en 2014 par le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, sous l'égide du contrôle des armées.

En 2022, moins de 200 signalements ont été relevés. L'application du plan mixité en 2019 a accru cette volonté de faire progresser l'égalité hommes/femmes. Les femmes que j'ai interrogées sont des combattantes qui ont fait preuve de courage pour se faire une place dans des bastions masculins. Elles le répètent dans l'ouvrage : « *nous avons enlevé toute forme de séduction* » et certaines, pour se faire admettre, ont parfois dû être plus salaces, plus « trash » que leurs homologues masculins.

Il n'y a pas finalement pas si longtemps que l'armée s'est ouverte aux femmes : 1972 pour Polytechnique, 1982 pour Saint-Cyr et 1994 pour l'École navale. Le recrutement féminin s'est renforcé et j'ai pu constater qu'il existait une véritable fraternité d'armes entre soldats féminins et masculins. Cependant, avec 16,5% de femmes dans ses rangs, la France reste loin des 33% d'Israël.

À travers ce livre sur les femmes militaires, j'ai voulu raconter, à leur place, les humbles et discrètes héroïnes qu'elles sont. Leurs parcours sont souvent bluffant et si elles ont accepté de se livrer en toute sincérité c'est souvent pour garder une trace, un souvenir de leur engagement ; notamment pour que leurs enfants découvrent plus tard ce que leur maman a fait dans l'armée.

^[4] *La Guerre au féminin - Elle combattent pour la France*, éd. Tallandier, 2023, 21,50 €.

Quel souvenir gardez-vous de Maxime Blasco à qui vous avez consacré un ouvrage^[5] ?

C'était mon pote... Il restera toujours dans ma mémoire... J'ai une chance extraordinaire d'avoir rencontré Maxime, d'avoir pu partager des moments à ses côtés. L'histoire du crash de la Gazelle, du sauvetage de ses deux camarades... C'est un récit incroyable, digne d'un film de guerre américain.

Lors de notre première rencontre, il a fallu littéralement apprivoiser Max. Il était taiseux. Au fil de nos échanges et parce que j'avais couvert de nombreux conflits, la confiance est venue. Il fallait être crédible à ses yeux. Le documentaire que nous avons fait sur le récit du crash de l'hélicoptère au Mali repose presque entièrement sur lui.

L'EMA-Com m'a appelée personnellement avant d'annoncer publiquement sa mort. C'est plus qu'un signe. Quand mon éditeur m'a proposé d'écrire sur lui, j'ai dit oui tout de suite : pour lui, pour sa famille et pour ses frères d'armes.

Avez-vous noué des contacts plus personnels avec d'autres militaires ?

J'ai des amis militaires, notamment des gendarmes que j'ai connus à Brazzaville en 1997. Nous avons passé des moments parfois difficiles, en pleine guerre civile, notamment à la case de Gaulle, la résidence de l'ambassadeur de France.

Sur les terrains de guerre de vraies histoires d'amitié naissent et mon carnet d'adresses est bien rempli !

Avez-vous côtoyé des réservistes pendant vos reportages ?

Oui. J'ai notamment réalisé le portrait d'Hildegarde, une jeune étudiante à Assas qui patrouillait en région parisienne pour *Sentinelle*. Je trouve admirable que l'on puisse quitter les bancs de la fac pour aller servir son pays dans des conditions pas toujours évidentes.

J'en ai croisé beaucoup au sein de l'armée ukrainienne. Depuis la déclaration de la guerre et la mobilisation générale, ils sont très nombreux et viennent comme vous pouvez très bien l'imaginer de nombreux horizons : certains sont chanteurs, d'autres médecins, mécanos, boulangers, etc.

Quels sont vos combats à vous, personnels ?

Un me tient particulièrement à cœur : libérer mon fixeur^[6], franco-afghan, Mortaza Behboudi, qui est détenu depuis le 7 janvier 2023 dans les prisons de Kaboul. Il a fêté en prison ses 29 ans, le 24 avril.

Ce jeune homme est un modèle d'intégration. Il parle très bien le français et a même appris un peu de breton auprès de ses amis de Douarnenez qui ont créé un formidable comité de soutien dès le début de sa détention.



L'Ukraine, pays en guerre dans lequel Dorothée Olliéric a séjourné à plusieurs reprises.

Mortaza est aussi un très bon journaliste. Nous avons été primés au Prix Bayeux des correspondants de guerre pour un reportage sur les petites afghanes vendues par leur famille pour survivre que j'ai réalisé avec lui comme fixeuse. Et avec *Médiapart*, il a également reçu le Prix Varenne de la presse quotidienne nationale. Depuis son incarcération, sa femme, Aleksandra, n'a pu lui parler qu'une minute au téléphone. Il est accusé d'espionnage. Un crime passible d'une lourde peine d'emprisonnement. Il a pu voir à quelques reprises sa tante et son cousin qui vivent toujours en Afghanistan. Un comité de soutien national s'est créé, en plus de celui de ses amis bretons. Il compte plus d'un millier d'adhérents. Avec eux, nous avons bon espoir de le voir libérer.

Quelle est votre réaction concernant la disparition d'Arman Soldin, le journaliste de l'AFP, décédé d'un tir de roquettes à Bakhmout le 9 mai dernier ?

Nous sommes tous bouleversés par la mort de notre confrère Arman Soldin. Il a couvert ce conflit avec talent et la fougue de sa jeunesse. C'était un passionné d'information qui savait raconter la guerre mais aussi mettre en lumière le quotidien de gens ordinaires.

Parti trop tôt, il manquera à notre profession. Je salue avec un infini respect son courage et son engagement. ■

[5] *Vie et mort d'un soldat d'élite Maxime Blasco*, éd. Du Rocher, 2022, 17,90 €.

[6] Personne qui sert d'intermédiaire, d'interprète et de guide à un journaliste dans un pays en guerre.

LU POUR VOUS



GÉOPOLITIQUE DU BLÉ

Le blé est un produit vital pour la sécurité mondiale et tant l'agriculture que l'alimentation qui en découle constituent, à bien des égards, de véritables armes de guerre ou de paix : une arme stratégique.

Il faut ainsi se souvenir de l'*Holodomor* (mot ukrainien signifiant « l'extermination par la faim ») en 1931 et 1932. À cette époque, Staline

provoqua une grande famine dans le grenier à blé de l'Union soviétique, pour faire plier l'Ukraine, provoquant quelque cinq millions de morts. Il fit disparaître la quasi-totalité des récoltes pour les vendre à l'export, réduisant les paysans à manger les chevaux, les chiens, l'écorce des arbres, ou encore les enfants.

Aujourd'hui, beaucoup de pays ne survivent qu'à la faveur du corridor maritime de la Mer Noire qui permet l'exportation de blé ukrainien vers l'Afrique ou le Moyen-Orient.

L'Europe, « *ce continent d'herbivores entouré de carnivores* » selon l'expression de l'amiral Pierre Vandier, chef d'État-major de la Marine, reste dépendante des engrais (russes et biélorusses) qui permettent d'assurer les rendements, la production et la compétitivité des céréales européennes.

L'auteur, Sébastien Abis, rappelle d'ailleurs que seulement 220 millions d'hectares dans le monde (soit 1/8^e de la surface agricole utile) suffisent aujourd'hui à produire plus de 800 millions de tonnes de blé. La France, à elle seule, représente 10% des exportations mondiales. L'équilibre reste fragile pour cette céréale qui assure la paix des ventres et celle de la planète.

Après quelques rappels historiques et géographiques, Sébastien Abis scanne la géoéconomie de cette céréale sous l'angle du commerce, de la logistique et du négoce. Il souligne notamment l'importance de la qualité du blé pour qu'il reste transformable et consommable. Il donne quelques coups de projecteurs sur les opérateurs historiques au jeu diplomatique réel et déterminant.

Les enjeux du blé se raisonnent aussi en termes de contraintes, de dépendances et de « *soifs de blé* », mais aussi à l'aune des permanences et des coordinations entre les différents pays de la planète, rappelle l'auteur. À lire le dernier chapitre consacré à cette céréale qui constitue « une ressource stratégique » pour la France. ■

L'auteur nous convainc au fil des pages que le blé est une véritable arme d'asservissement et de conflit, toute aussi efficace que le bruit des canons ou des avions.

AUTEUR : SÉBASTIEN ABIS
Éditions Armand Colin - 23,90 €



DE GAULLE, DE CORBIE, MAILLOT UNE FAMILLE AU CŒUR DE LA GUERRE 1914-1918

Le département du Nord avait organisé à Lille, du 22 novembre 2014 au 4 octobre 2015, une exposition à la Maison natale de Charles de Gaulle, consacrée aux familles de Gaulle, de Corbie et

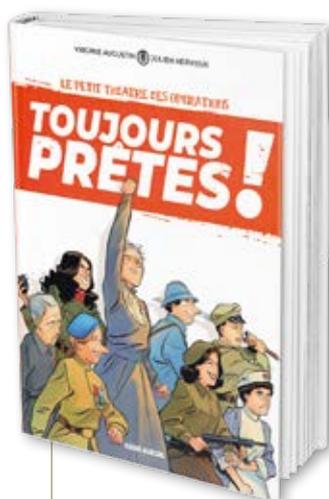
Maillot. Le présent ouvrage a pour vocation de poursuivre la mise en lumière de la vie de ces trois familles pendant la Première Guerre mondiale. C'est en effet dans cette maison de la rue Princesse que s'est scellée l'unité des trois « dynasties ». Bernard de Gaulle a transmis environ 200 lettres que son père, Jacques a écrites à son frère Charles, alors jeune lieutenant promu capitaine en 1915. Au fil des lignes, on perçoit l'importance des valeurs du patriotisme, de la famille et de la religion dans la famille de Gaulle. Des sentiments similaires à ceux de la famille Maillot.

Jules qui avait été ajourné en 1914 et 1915 parvient à s'engager à en 1916 au 127^e régiment d'infanterie comme mitrailleur. On sent aussi l'impatience d'en découdre avec les Allemands : « *La danse commence, l'ennemi bombarde Dinant avec fureur. (...) Quelle impression sur moi ? Deux secondes d'émotion physique : gorge serrée. Et puis c'est tout. Je dois même dire qu'une grosse satisfaction s'empare de moi. Enfin ! On va les voir ?* ».

Puis à l'euphorie succède la tristesse et l'amertume pour Charles de Gaulle, d'avoir été fait prisonnier, qui se désole de son sentiment d'inutilité. Ce livre recèle de nombreuses lettres et photographiques inédites provenant des archives personnelles des trois familles. Un tableau généalogique illustré en fin d'ouvrage permet de mieux identifier les personnages cités de cette grande famille qui, malgré les vicissitudes de la guerre, restera très unie. ■

Un ouvrage à la fois introspectif et intimiste qui donne au lecteur un autre regard sur le premier conflit mondial.

COLLECTIF D'AUTEURS
Co-édition Snoeck - Département du Nord - 22 €



TOUJOURS PRÊTES

Ce n'est pas un hasard si cette bande-dessinée a été éditée le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Car les deux auteurs, Virginie Augustin et Julien Hervieux – à qui l'on doit notamment le célèbre *Petit théâtre des opérations* – rend

hommage à de nombreuses femmes qui ont apporté une contribution plus que symbolique aux différents conflits qui ont émaillé l'Histoire du monde.

L'album de 56 pages s'ouvre avec l'histoire pour le moins rocambolesque et édifiante de Marie Marvingt (1875-1963), surnommée avec un réel sens pratique « la Fiancée du danger ». Écuyère, funambule, cycliste (elle boucle un Tour de France hommes en 1908), pilote d'avion, alpiniste, skieuse..., elle développe le prototype de la première ambulance aérienne et passe son brevet d'hélicoptère... à 84 ans !

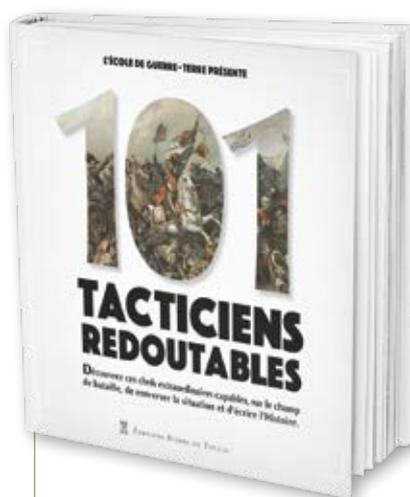
Il se poursuit avec Nancy Wake (1912-2011) surnommée la « Souris blanche ». Après avoir décroché une interview avec Hitler, elle s'engage dans la Résistance et devient la terreur des services secrets nazis, allant jusqu'à diriger l'attaque du local de la Gestapo de Montluçon. Multi-décorée, elle meurt à Londres en 2011 et ses cendres sont dispersées à Verneix (Allier), près de Montluçon.

Tout aussi impressionnant est le parcours de Milunka Savić (1890-1973) qui parvient à intégrer dans le prestigieux régiment de l'armée serbe Knajz Mihailo, baptisé pour son courage le « régiment de fer » par les Bulgares. Blessée à plusieurs reprises, elle retourne au front faisant de très nombreux prisonniers.

Les auteurs nous remémorent aussi les exploits d'Octavie Lacour, Yoshiko Kawashima, Marie Curie, des « Sorcières de la nuit » conduites par Marina Raskova et enfin de Marie De-page. ■

Un très bel hommage à ces femmes de caractères et exemplaires à bien des égards. Merci aux auteurs d'avoir fait sortir ces héroïnes de leur anonymat historique.

AUTEURS : VIRGINIE AUGUSTIN ET JULIEN HERVIEUX
Éditions Fluide Glacial - 15,90 €



101 TACTICIENS REDOUTABLES

Fruit du travail de deux promotions successives de l'École de guerre-Terre (134^e et 135^e promotions), cet ouvrage richement illustré de photos et de cartes, re-

cence 101 chefs de guerre à travers les âges : de Ramsès aux Talibans en passant par du Guesclin, von Schlieffen, Masséna, de Bourcet et Bigeard.

Chaque personnage est répertorié dans l'une des six catégories que les auteurs ont déterminées : les Guerriers ; les Chevaliers ; les Princes ; les Révolutionnaires ; les Planificateurs et les Irréguliers. Chacun des personnages fait l'objet d'une très courte biographie, d'une remise en contexte général puis d'une étude spécifique de la bataille qui fait de lui ce redoutable tacticien. Le court récit se termine systématiquement par les enseignements à tirer de la bataille qui a été livrée et/ou de l'empreinte historico-militaire laissée par le célèbre personnage.

Ainsi, sur la bataille de Turckheim, menée par le vicomte de Turenne (1555-1623), les auteurs concluent-ils qu'elle représente « une magnifique illustration des principes de liberté d'action, d'économie des forces et de concentration des efforts », et ce malgré un rapport de forces très défavorable.

Comme le rappelle le général Jean-Michel Meunier, chargé de mission auprès du chef d'État-major des armées, en préface de cet ouvrage, « le tacticien est un chef, pas nécessairement militaire, qui conduit une bataille ».

À signaler que les droits d'auteurs de cet ouvrage sont reversés à l'association Terre Fraternité qui vient en soutien des militaires de l'armée de terre blessés en service, à leur famille et aux familles des soldats morts en service. ■

Il y avait les 101 Dalmatiens. Il existe maintenant les 101 Tacticiens. Un ouvrage indispensable pour tout soldat.

COLLECTIF D'AUTEURS DE L'ÉCOLE DE GUERRE-TERRE
Éditions Pierre de Taillac - 29,90 €



PHILIPPE RONDOT, MAÎTRE ESPION

Fruit du travail de deux promoLa vie du général de division Philippe Rondot est un véritable roman et c'est tout à l'honneur d'Étienne Augris de revenir sur le parcours à la fois hors-normes et méconnu de ce personnage qui a été, bien malgré lui, mis sur

le devant de la scène à l'occasion de l'affaire Clearstream.

Lui, l'homme de l'ombre, n'a pas apprécié d'être sous le feu des projecteurs médiatiques. Il a été meurtri de devoir se justifier quant à son rôle dans ce règlement de comptes politique entre Dominique de Villepin et Nicolas Sarkozy.

S'il est sorti indemne de cet imbroglio judiciario-politique, il en a gardé une réelle profonde et durable blessure, lui qui a servi la France avec courage et abnégation. Du climat délétère de la guerre d'Algérie où il se forge et se révèle à la traque aux criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie, ce fils de général joue de son réseau pour servir les intérêts diplomatiques et militaire du pays.

Passé par Saint-Maixent, le 9^e RCP puis le SCEDE (devenu depuis DGSE), il voit sa carrière plombée par la *Securitate* roumaine. Il parvient néanmoins à rebondir à la DST au sein de laquelle, grâce à sa connaissance de l'Orient complexe et à sa maîtrise de l'arabe, il joue un rôle capital dans la libération des otages français au Liban.

C'est aussi grâce à lui que le terroriste Ilich Ramírez Sánchez (alias Carlos) est « serré » à Karthoum.

Mais sa fin de carrière qui l'aura conduit en Syrie, en URSS, en Irak, au Liban, en Lybie etc., et au cours de laquelle il a pu déjouer de nombreuses chausse-trapes, sera flétrie et ternie par l'affaire des moines de Thibérine et Clearstream. ■

Une magistrale biographie qui, au-delà du personnage complexe et séduisant, nous entraîne dans les arcanes du pouvoir et celles du terrorisme.

AUTEUR : ETIENNE AUGRIS

Coéditions Novice Nouveau monde - 21,90 €



DICIONNAIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Les historiens n'ont cessé de se pencher sur la guerre d'Algérie qui s'est terminée il y a plus de 60 ans par la signature des Accords d'Évian, en mars 1962, même si les exactions, échauffourées et autres accrochages se sont poursuivis après. L'État français n'a-t-il pas accordé la

Croix du combattant aux militaires français présents en Algérie après l'indépendance et jusqu'au 1^{er} juillet 1964 ?

Comme le souligne Jean-Luc Barré, directeur des éditions Bouquin, « *il manquait un ouvrage d'une ampleur suffisante pour permettre, dans un contexte resté passionnel, de traiter du sujet sous tous ses angles* ».

L'histoire de ce conflit dont les racines remontent au 8 mai 1945, ne peut, bien entendu, être résumée en un peu plus de 1 400 pages. Il faut cependant souligner que les 58 auteurs qui ont participé à la rédaction de cette somme historique n'omettent aucun aspect du conflit.

Tous ces contributeurs détaillent, dans leur spécialité, et sans tabou les aspects militaires, sociologiques, politiques, intellectuels... liés à ce que l'on appelait jusqu'en 1995, « les événements ».

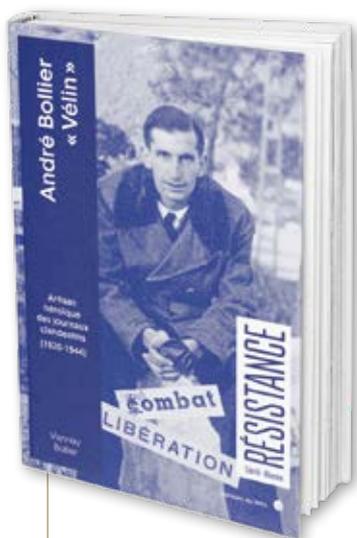
Actions éducatives, actions psychologiques, Pierre Bourdieu, BMC, censure, désertions, FLN, manifestations, MNA, OAS, pacification, Plan Challe et ses principales opérations (*Cigale, Jumelles*, etc.), sections administratives spécialisées... Rien n'échappe aux rédacteurs qui savent avec pédagogie retranscrire leur sujet dans le cadre général du conflit.

Cartes et chronologie viennent compléter cet ouvrage complet qui donne l'envie d'en savoir plus. Chaque entrée du dictionnaire pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un ouvrage à elle seule ! ■

Entre courtes biographies, analyse des enjeux, description des opérations, stratégie, histoire politique et histoire militaire, le lecteur trouvera dans ce dictionnaire de quoi éteindre sa soif de connaissances sur une guerre qui pèse sur les relations franco-algériennes.

SOUS LA DIRECTION DE TRAMOR QUEMENEUR, OUANASSA SIARI TENGOUR ET SYLVIE THÉNAULT

Édition Bouquins - 34 €



**ANDRÉ BOLLIER
« VÉLIN »
ARTISAN HÉROÏQUE
DES JOURNAUX
CLANDESTINS
(1920-1944)**

Fils du Suisse Alfred Bollier, « *homme sévère au front droit, au nez fin et aux lèvres minces* », commerçant de son état, et de Pauline Gribenski, is-

sue d'une famille juive d'origine polonaise, le jeune André est un brillant élève.

Après des études au collège de Saint-Maur et au lycée Janson de Sailly (Paris), il a le choix entre l'École normale (reçu 2^e) et l'École polytechnique (reçu 6^e). Il choisit l'X qu'il intègre le 1^{er} octobre 1938 avant que la guerre ne le rattrape moins d'un an plus tard.

Après quelques mois de formation à l'École d'application d'artillerie de Fontainebleau, il rejoint le 68^e régiment d'artillerie divisionnaire (70^e Division d'infanterie) stationné en Alsace. Grièvement blessé le 21 juin 1940, il est miraculeusement sauvé par un médecin allemand.

Refusant la défaite, il reprend ses études tout en distribuant un journal clandestin : *Les Petites Ailes*. Il intègre bien vite le mouvement Combat, créé par Henri Frenay et, sous différents pseudonymes, Lefranc, Carton, Alpha et surtout Vélin, il se consacre à l'organisation et à la propagande du journal *Combat*.

Il fournit également des faux-papiers et dirige, avec quelques camarades, l'évasion de Bertel Albrecht, de l'hôpital de Bron, le 23 décembre 1942. Grâce à son imprimerie clandestine de la rue Viala à Lyon, il imprime plus d'un million et demi de journaux par mois.

Son fils posthume, Vianney Bollier, nous fait revivre le parcours exceptionnel et tragique d'un des 1 038 Compagnons de la Libération. ■

Une biographie saisissante et captivante d'un héros trop méconnu de la Résistance.

AUTEUR : VIANNEY BOLLIER
Éditions du Félin - 22 €



**FACE À LA MORT
LE TÉMOIGNAGE
INÉDIT D'UN
GENDARME**

Crimes, suicides, accidents, morts naturelles... À l'instar des policiers, les gendarmes sont régulièrement confrontés à la mort et ces derniers ont « *le devoir de s'y confronter* », explique le colonel Rémy

Nollet, polytechnicien et actuel chef du département de la prospective et de l'innovation à la direction générale de la gendarmerie nationale.

Même si elle ne constitue pas leur quotidien, la proximité avec la mort reste éprouvante nous raconte le gendarme avec bienveillance, humanité et justesse. L'officier chevronné raconte les nombreuses expériences auxquelles lui et ses équipes ont été confronté : une femme retrouvée morte noyée trois mois après sa disparition ; Loïc, un jeune autiste disparu dans le massif du Grésivaudan avec cette question cruciale : « *Quels risques faut-il prendre pour une victime décédée ou supposée décédée ?* ». Les grands moyens sont déployés : hélicoptère, caméra thermique, équipe cynophile, appels à la population pour participer aux recherches. Au bout de trois jours de travail intense et quasi ininterrompu, Rémy Nollet décide de mettre un terme aux recherches. Le corps sera retrouvé des semaines plus tard, par des chasseurs dont les chiens avaient senti l'odeur du cadavre en décomposition.

Que dire de Raphaël* disparu pendant une séance de ski entre amis et retrouvé mort de froid quelques heures plus tard. Rémy Nollet se « *sent coupable d'inaction* », pour ne pas avoir engagé les recherches de nuit qui auraient exposé ses hommes.

Le colonel, issu de Polytechnique, évoque aussi la mémoire d'Arnaud Beltrame dont il a croisé brièvement la route. Cette disparition, comme bien d'autres, émaillent le quotidien des gendarmes qui doivent faire preuve de résilience, de recul, d'abnégation pour poursuivre la mission. ■

(* les prénoms ont été modifiés par l'auteur pour conserver l'anonymat des victimes.

Un livre simple, poignant et direct, sur les aspects parfois sombres du métier de gendarme.

AUTEUR : RÉMY NOLLET
Éditions du Rocher - 18,50 €



**LE CHAT
SUR LA DUNE**
JOURNAL DE MARCHÉ
ET D'OPÉRATIONS
D'UN OFFICIER
FRANÇAIS AU SAHEL
(2013-2022)

De l'avis même de l'auteur, colonel adjoint du chef d'état-major de la 3^e Division, l'idée de ce livre lui est venue du colonel (er)

Michel Goya. Celui-ci déplorait que la majeure partie des officiers qui avaient servi à l'opération *Serval* (janvier 2013-août 2014) n'aient pas servi de nouveau au Sahel.

Avec pour conséquence une perte de la mémoire des opérations et du vécu réel des soldats, une rupture dans le devoir de mémoire, un éloignement sinon une désaffection pour les populations locales.

Fort de ses nombreuses missions en Afrique (*Serval*, *Barkhane* et *Sangaris*) et de ses trois années passées en Mauritanie, le colonel Michel propose un regard éclectique sur le Sahel occidental en multipliant les approches : militaires, géographiques, politiques, sociales, etc.

Au-delà des opérations militaires elles-mêmes, c'est le regard qu'il pose sur l'engagement de la France depuis une décennie dans ce continent qui marque le plus. À la lumière de sa fine et rigoureuse analyse, le lecteur révisera sans doute son jugement quant à l'échec supposé du départ des troupes françaises du Mali.

Michel Goya résume bien cet esprit dans la préface : « *Si nous menons ce combat, c'est parce que l'État local n'est pas capable de le faire lui-même. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il nous a appelés au secours. Tant que cet État et donc son armée restent incapables de le mener à leur place, le combat des Français est un combat de Sisyphe* ».

À signaler que l'auteur reverse ses droits d'auteur à Terre-Fraternité, association aidant les blessés et les familles endeuillées de l'armée de Terre. ■

Dans cet ouvrage authentique, le colonel Michel nous fait toucher du doigt la confrontation entre intérêts politico-géostratégiques et opérations militaires de terrain.

AUTEUR : COLONEL CHARLES MICHEL
Éditions Lavauzelle - 25 €



**COMBATTRE
POUR
L'HONNEUR**
BATAILLES
HÉROÏQUES

Selon la définition du dictionnaire, l'honneur est le fait de mériter la considération, l'estime (d'autrui et de soi-même) sur le plan

moral et selon les valeurs de la société. C'est aussi tout ce qui confère éclat ou supériorité dans la société. Entre dignité et fierté, l'honneur est ce qui reste lorsque tout est perdu !

D'ailleurs, l'expression populaire, devenue surannée, ne dit-elle pas « *Tout est perdu fors l'honneur* », une phrase un peu tronquée du roi François 1^{er} dans un courrier qu'il envoya à sa mère, Louise de Savoie, après sa capture à l'issue de la bataille de Pavie (1525).

L'histoire du monde recèle de ses batailles où une poignée de soldats a résisté aux assauts d'une cohorte d'ennemis supérieurs en nombre. Michel Vial a pris treize exemples emblématiques de ces batailles où, pour douze d'entre elles, la défaite est au rendez-vous. Huit sont françaises et certaines ont fondé le mythe de prestigieuses unités : Camerone pour la Légion étrangère, Sidi-Brahim pour les Chasseurs, Bazeilles pour les Troupes de marine. Les cinq autres sont étrangères : Alamo, L'Alcazar, Westerplatte, Wizna et Iwo Jima.

Le récit est examiné sous l'angle des défenseurs. Avec un sens captivant de la narration, de la contextualisation et de la mise en situation, l'auteur nous plonge au cœur des combats où le courage et le sacrifice – des valeurs qui tendent à se perdre dans notre société – des soldats n'ont d'égal que la gloire et le souvenir immortel qui en découlent.

Ces défaites et ces morts héroïques n'ont pas été vaines, car les sentiments de justice et d'honneur qui les accompagnent cultivent l'histoire et l'identité du pays, de la Nation toute entière. ■

Ces treize récits, dont certains ont été immortalisés au cinéma, montrent la détermination des soldats de tous bords. Ils mériteraient d'être enseignés au-delà des simples cercles académiques militaires.

AUTEUR : MICHEL VIAL
Éditions Histoire et Collections - 22,00 €

ARCHIVES

LE SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Héritier du Dépôt de la Guerre créé au XVII^e siècle, le Service historique de la Défense (SHD) a été formé en 2005. Il collecte, classe, conserve, communique et valorise l'ensemble des archives des armées.

Le Service historique de la Défense (SHD) a été créé le 1^{er} janvier 2005 par regroupement des quatre services historiques des armées et de la Gendarmerie ainsi que du Centre des archives de l'armement et du personnel de Châtellerauld.

Le SHD est rattaché à la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA).

450 KM D'ARCHIVES

Unique service d'archives du ministère des Armées, le SHD n'est pas seulement riche de 450 km linéaires d'archives ! Il présente également la plus grande bibliothèque spécialisée en histoire militaire de France. Ses collections « *intéressent au premier chef l'histoire de la Nation en armes et du fait militaire, depuis le XVII^e siècle jusqu'aux opérations extérieures les plus récentes* ». Il assure en outre une mission de gestion de la symbolique de Défense : homologation



© D.R.

d'insignes, conservation d'emblèmes, baptêmes de promotions ou de casernements, etc.

Le SHD joue aussi un rôle important dans l'étude et la diffusion de l'histoire militaire, via son pôle d'histoire et de recherche, qui publie la *Revue historique des Armées* (RHA) et anime

des colloques et des enseignements de haut niveau. Enfin, le SHD en chiffres, c'est aussi :

- près de 18 millions de photographies
- 900 000 ouvrages.
- plus de 60 000 insignes, drapeaux, étendards, pavillons, etc.
- plus de 50 000 cartes et plans.

OUVERT À TOUS, GRATUITEMENT

Le SHD est composé de trois centres : le centre historique des archives (Vincennes), le centre des archives de l'armement et du personnel civil (Châtellerauld), le centre des archives du personnel militaire (Pau), sans oublier le centre du

réseau territorial implanté sur sept sites (Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Caen, Le Blanc).

Les fonds et collections conservés par le SHD sont ouverts à tous, gratuitement et sans condition, en dehors des réserves juridiques induites par la protection de la vie privée ou des secrets de l'État. ■



LA DMCA

La Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) est chargée de définir et mettre en œuvre les politiques culturelle et mémorielle du ministère. Elle mène des actions dans le domaine de la mémoire des guerres et des conflits contemporains. La DMCA est également chargée de la politique de conservation et de consultation de ces archives et documents, ce qui fait du ministère des Armées le premier service d'archives nationales et le deuxième acteur culturel de l'État. La DMCA administre notamment le site Internet *Mémoire des hommes*.



DISPONIBILITÉ DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

Question écrite n° 4401 (Assemblée nationale)

27 décembre 2022 – Mme Karine Lebon appelle l'attention de M. le ministre des Armées sur les difficultés rencontrées lors de demandes de disponibilité de la part de réservistes auprès de leurs employeurs. En effet, bon nombre de ces réservistes se retrouvent dans l'incapacité d'obtenir des jours de disponibilité, supplémentaires aux jours obligatoires, en raison de refus de la part de leur hiérarchie.

La politique de réserve militaire prévoit une obligation pour l'employeur civil de libérer leurs salariés-réservistes cinq jours par année civile (article L. 3142-89 du Code du travail). Dans le cadre d'une durée inférieure à celle-ci, le concerné doit envoyer un préavis fixé à un mois auquel l'employeur ne peut s'opposer.

Afin de prolonger cette période, il est possible, lorsque l'employeur l'autorise, de cumuler jusqu'à 30 jours pour la réserve opérationnelle (article L. 4221-5), sous condition d'un préavis de deux mois (article L. 4221-4). Or dans ce cadre, tout refus de demande de disponibilité de la part de l'employeur doit être motivé, notifié à l'intéressé et à l'autorité militaire dans une période de quinze jours consécutifs

à la réception de la demande. Ce refus ne peut être motivé que par la nécessité de la présence de l'agent pour la bonne poursuite des activités de l'entreprise ou pour la continuité du service public.

Il est déjà prévu d'encourager les entreprises qui souhaitent mettre en œuvre des dispositions plus favorables pour leurs réservistes salariés, notamment par le biais d'avantages.

Ce dispositif reste trop faible et laisse libre champ à de trop nombreux refus arbitraires de la part d'employeurs. Ces refus représentent une entrave au droit citoyen de compléter les réserves militaires, essentielles à l'État pour la transmission des valeurs républicaines.

Mme la députée demande à M. le ministre des Armées de prendre les mesures nécessaires pour un élargissement du nombre de jours de réserve devant être acceptés par les employeurs. Elle demande à ce qu'un contrôle plus rigoureux soit effectué au sujet des motifs de refus de disponibilité.

Réponse publiée le 21 mars 2023

La dégradation du contexte stratégique et la résurgence de l'hypothèse d'un engagement de haute intensité pour

les forces armées rendent nécessaire le renforcement de la réserve opérationnelle militaire. Le ministre des Armées en a fait une priorité et, en accord avec le président de la République, il prévoit de faire évoluer la législation en ce sens dans le cadre de la future loi de programmation militaire, dont les travaux d'élaboration ont débuté en 2022.

Cependant, face à la dégradation de la situation économique à laquelle la France est confrontée depuis plusieurs mois, il convient de veiller à ce que l'effort de défense soit pleinement compatible avec l'activité des entreprises, notamment celles qui emploient des réservistes militaires.

Afin que tous les points de vue puissent être pris en compte et que le ministère des armées dispose d'une vision exhaustive et précise du sujet, un groupe de travail, auquel ont notamment participé des parlementaires et des représentants du patronat et des organisations syndicales, s'est réuni plusieurs fois ces derniers mois. Les conclusions et propositions issues de ces travaux sont en cours d'analyse par le ministère des Armées, afin de déterminer celles qui seront retenues dans la future loi de programmation militaire. ■



OUVERTURE D'UNE CASERNE DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Question écrite n° 3145 (Assemblée nationale)

15 novembre 2022 – Mme Brigitte Liso appelle l'attention de M. le ministre des Armées sur l'opportunité que représente l'ouverture d'une nouvelle caserne dédiée au service militaire volontaire (SMV) dans la région Hauts-de-France.

Expérimenté à partir de 2015 puis pérennisé dans le cadre de la loi de programmation militaire 2019-2025, le SMV est un dispositif dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Destiné aux jeunes les plus éloignés de

l'emploi, ce parcours associant formation professionnelle et encadrement militaire présente un taux d'insertion dans l'emploi de 82% en fin de parcours.

Toutefois, la répartition des centres du SMV sur le territoire national doit être améliorée. Si chacun des sept centres existants est ouvert à l'ensemble des 18-25 ans résidant en France métropolitaine, plusieurs régions demeurent dépourvues de caserne.

Dans les Hauts-de-France, cette absence de centre est particulièrement préjudi-

cial. La région présente des difficultés socio-économiques importantes, dont les jeunes sont les premières victimes.

Le chômage des 18-24 ans y est plus élevé que dans toute autre région métropolitaine, concernant 24% de cette classe d'âge contre 18,5% en moyenne à l'échelle nationale.

L'enjeu de l'insertion des jeunes est d'ailleurs particulièrement prégnant dans le département du Nord, où les 15-29 ans représentent près de 20% de la population. En plus d'un taux de chômage élevé, leur

niveau de qualification s'avère également très bas dans le département. La part des peu ou pas diplômés qui ne sont pas en études atteint ainsi 27,9% des 16-24 ans dans le Nord en 2017, soit l'un des taux les plus élevés de France.

Enfin, les jeunes venus des Hauts-de-France ne parviennent pas systématiquement à préparer les métiers de leur choix lorsqu'ils accèdent au SMV dans d'autres régions. Les formations proposées, qui s'appuient sur le tissu économique à proximité des casernes, ne répondent en effet pas toujours aux besoins du bassin d'emploi de leur région d'origine, ce qui constitue un frein à leur insertion à l'issue du parcours. Afin de répondre au besoin d'accompagnement avéré des jeunes des Hauts-de-France, elle lui demande si son

ministère prévoit de poursuivre la montée en puissance du service militaire volontaire en ouvrant une nouvelle caserne dans cette région.

Réponse publiée le 7 mars 2023

Le service militaire volontaire (SMV) est un outil militaire performant d'inclusion sociale décrit dans la loi de programmation militaire 2019-2025, dont la cible en recrutement pour 2019 était de 1000 volontaires. Le SMV a d'ores-et-déjà revu l'ensemble de ses processus pour les rendre plus efficaces et a formé plus de 1200 volontaires en 2021, sa cible étant fixée à 1 300 volontaires pour 2022. Le maillage territorial du SMV, qui s'articule autour de cinq centres et deux antennes dont les zones de compétence couvrent l'ensemble du territoire

national, est un élément prépondérant pour l'atteinte des objectifs actuels.

La zone de compétence du 1^{er} régiment du service militaire volontaire, qui s'appuie sur les emprises de Montigny-lès-Metz et de Châlons-en-Champagne, s'étend à la région des Hauts-de-France. Par ailleurs, la direction du service national et de la jeunesse conduit une politique jeunesse dynamique sur le territoire des Hauts-de-France autour des 12 classes de défense et 23 ateliers.

Plus de 130 actions ont été réalisées en 2022 au profit de la jeunesse comme des rallyes citoyens ou des séminaires de stage défense pour les élèves de 3^{ème}. Les moyens humains et les ressources du SMV sont aujourd'hui en adéquation avec les missions et les résultats attendus. ■



FONCTIONNAIRES HOSPITALIERS GENDARMES RÉSERVISTES

Question écrite n° 2756 (Assemblée nationale)

1^{er} novembre 2022 – M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre des Armées sur la situation particulière des gendarmes réservistes ayant le statut de fonctionnaire hospitalier.

L'arrêté du 24 mars 1967 indique que « toute journée d'absence entraîne un abattement de 1/140^{ème} du montant de la prime » ; sont exclus de cette règle « les congés annuels, déplacement dans l'intérêt du service, congé consécutif à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, congé de maternité ».

Les périodes de réserve militaire ne faisant pas partie de ces exclusions, les fonctionnaires hospitaliers subissent un abattement de leur prime de service dès lors que leur engagement excède trente jours d'activité dans l'année. Cet engagement impacte également le nombre de leurs jours de réduction de temps de travail, qui s'en trouve réduit de la même façon.

Or ces fonctionnaires s'engagent au service de la population et cet engagement, au lieu d'être valorisé, désavantage les fonctionnaires hospitaliers qui le prennent. Ce

qui n'est pas le cas pour les fonctionnaires territoriaux. Il lui demande donc de quelle manière le Gouvernement entend réparer cette injustice.

Réponse publiée le 11 avril 2023

L'objectif de la prime de service, sans équivalent dans la fonction publique territoriale, est, selon les termes de l'arrêté du 24 mars 1967, de récompenser la productivité du travail. Cette productivité est appréciée en fonction de deux critères cumulatifs : la qualité du service rendu par l'agent et la présence effective dans l'exercice des fonctions.

Ainsi toute absence, même légitime, donne lieu à un abattement sur le montant de la prime, à l'exception de certaines situations d'absence limitativement énumérées par l'arrêté. Il s'agit soit d'absences causées ou requises par le service, soit d'absences tenant aux obligations légales de repos des agents.

Le congé avec traitement d'une durée de trente jours, auquel l'agent public hospitalier a droit pour participer à la réserve opérationnelle n'est pas au nombre de ces situations et ne répond pas à une obligation

inhérente à l'exercice des missions au sein de l'établissement. Le temps passé aux activités de la réserve opérationnelle ne constitue pas un temps de travail effectif au sein de l'établissement et à ce titre ne génère pas de droit à l'acquisition de jours de réduction du temps de travail.

Toutefois, afin d'encourager cet engagement dont l'utilité n'est pas à démontrer, le congé accordé aux agents réservistes est considéré comme service effectif.

À ce titre, l'agent continue de percevoir sa rémunération et la durée du congé pour réserve n'est pas décomptée des droits au congé annuel.

Par ailleurs, sans préjudice du maintien de la rémunération par son établissement employeur, les agents publics réservistes bénéficient de la solde et des accessoires qui s'y attachent dans les mêmes conditions que les militaires professionnels.

Enfin, s'il n'est pas envisagé de modifier l'arrêté du 24 mars 1967, un chantier de refonte globale du régime indemnitaire, permettant de réinterroger les critères d'attribution des primes et indemnités, a été engagé dans le cadre des accords du Ségur de la santé. ■

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2023 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :
Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

numéro abonné date effective du changement d'adresse

association

Tégo

VOUS SOUTIEN DANS TOUTES VOS MISSIONS
D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

ENSEMBLE

AVEC TÉGO

SUIVEZ-NOUS SUR ASSOCIATIONTEGO.FR



L'association Tégo vous apporte la meilleure protection sociale avec ses partenaires assureurs. Grâce à sa politique d'entraide et de solidarité, l'association Tégo vous accompagne, vous et votre famille, en cas de coup dur.

ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT

Association Tégo, déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 - 153, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS. © Pierre Fernandez/ECPAD/Défense - Adobe Stock (Jacob Lund)